



HAL
open science

Liberté! De travailler – Égalité! Des droits – Représentativité!

Sandrino Graceffa

► **To cite this version:**

Sandrino Graceffa. Liberté! De travailler – Égalité! Des droits – Représentativité!. Futurofwork : êtes-vous prêts à changer le monde?, Observatoire du travail indépendant, 2018. hal-04541656

HAL Id: hal-04541656

<https://hal.science/hal-04541656v1>

Submitted on 10 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MERCREDI
12 SEPTEMBRE 2018
8H30 > 13H30
À L'AUDITORIUM
DU MONDE

#futureofwork

ÊTES-VOUS PRÊTS
À CHANGER DE MONDE ?



l'observatoire
du travail
indépendant





#futureofwork



#futureofwork est un évènement consacré aux nouvelles formes d'emploi indépendant : portage salarial, temps partagé, coopératives, micro-entrepreneuriat et plateformes notamment.

À la fois réponse au chômage de masse, à des carrières professionnelles moins linéaires ou à des aspirations personnelles à plus d'autonomie, ainsi que formidable outil de création de richesses, les formes alternatives d'emploi représentent un marché de près de 2,8 millions de travailleurs en France.

Quels enjeux pour ces nouvelles formes d'activité ? Quels métiers et secteurs porteurs ? Quel impact sur l'insertion professionnelle et les territoires ? Quel socle de droits attachés à la personne et transférables d'une activité à une autre ? Quelle mobilité et quelles passerelles entre ces différentes formes d'emploi ? Quels leviers économiques et réglementaires pour les développer ?

Acteurs et experts économiques, académiques, politiques et syndicaux répondront à ces questions de plus en plus pressantes et partageront leur regard sur cette mutation des formes de travail. Des témoignages de micro-entrepreneurs, de salariés portés, de travailleurs de plateformes enrichiront les débats.



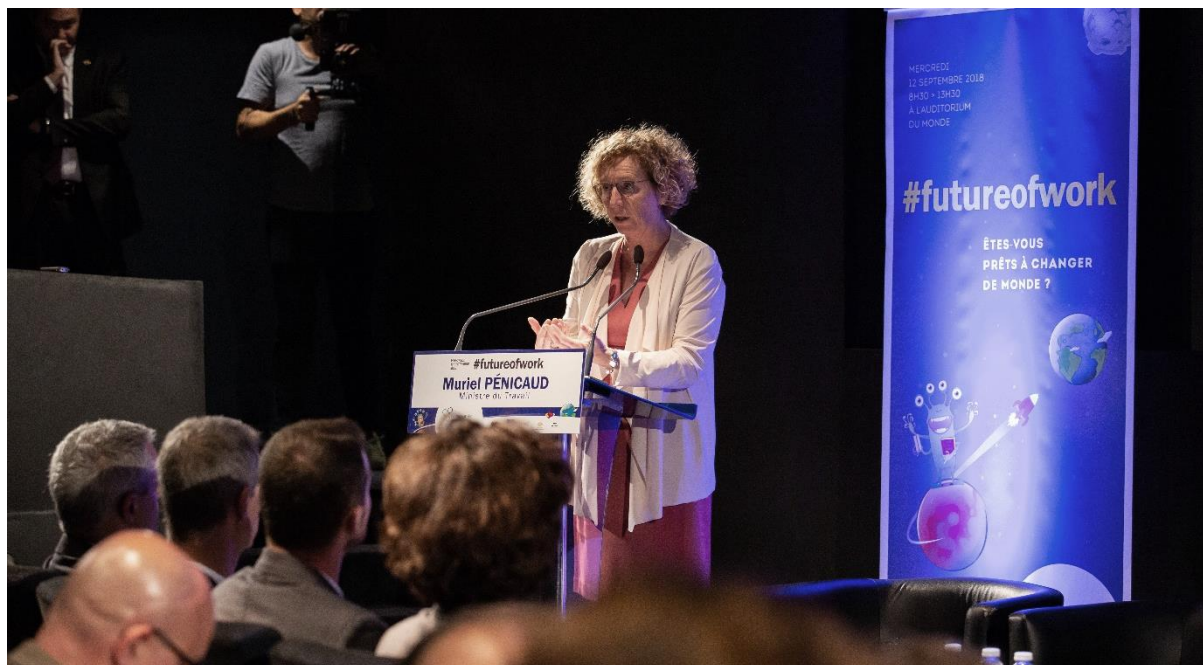


SOMMAIRE

OUVERTURE DES DÉBATS	4
Muriel PÉNICAUD	4
INTERVENTION : « LES NOUVEAUX VISAGES DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS »	6
Jean-François DORIDOT	6
DÉBAT I – « LA FIN DU SALARIAT A LA PAPA ? »	8
Les intervenants	9
Emmanuelle BARBARA	11
Guillaume CAIROU	12
Jean-Baptiste CHAVIALLE	13
Dominique CARLAC'H	16
Alexis MASSE	17
Cyril COSME	20
Hervé NOVELLI	21
Stéphane VIRY	22
DÉBATS AVEC LA SALLE	23
INTERVENTION : « LES ATTENTES DES NOUVEAUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS »	24
Françoise GRI	24
DÉBAT II – « LIBERTÉ ! De travailler – ÉGALITÉ ! Des droits – REPRÉSENTATIVITÉ ! »	26
Les intervenants	26
Laurent DUCLOS	28
Béatrice CLICQ	29
Sophie THIÉRY	29
Aurélien TACHÉ	30
François HUREL	31
Marc SANCHEZ	31
Sandrino GRACEFFA	32
DÉBATS AVEC LA SALLE	34
INTERVENTION : « L'OBSERVATOIRE DU TRAVAIL INDÉPENDANT EN ACTION »	35
Jean-Hervé LORENZI	35
CONCLUSION	37
Stefano SCARPETTA	37
CRÉDITS	39

DISCOURS D'OUVERTURE

MURIEL PÉNICAUD



Mesdames, Messieurs,

Merci pour votre accueil.

Le monde change mais le sujet est tout autre : subissons-nous ce changement ou bien sommes-nous capables de le réguler et de choisir notre destin collectif ? Et, si oui, comment faire ?

Je suis très heureuse d'ouvrir ce colloque et très heureuse que vous ayez lancé cette dynamique de réflexion collective sur ce sujet, car il exerce une forte attraction, au moment où le nombre de travailleurs indépendants et la création d'entreprises présentent dans notre pays une dynamique plus robuste que l'emploi salarié.

Dans ce contexte, j'ai trois convictions. La première, c'est que le changement technologique bouleverse profondément le monde du travail et incite au renforcement du dialogue social, qui doit être de qualité et innovant. La disparition de nombreux emplois et la transformation du marché du travail et de l'économie à l'horizon de 10 ou 30 ans est probable, ce qui nécessite de notre

part anticipation et accompagnement, notamment à destination des secteurs les plus touchés par ces mutations. Par exemple, le secteur de la distribution a vu l'e-commerce prendre très rapidement 20 % de part de marché, ce qui implique la fermeture de magasins et la multiplication des plateformes logistiques, avec des emplois, des territoires et des compétences de nature différente. Dans ce contexte, il est probable que nous assistions à des mouvements transsectoriels nécessitant des évolutions de compétences. Autre exemple : la numérisation, le *big data* et l'intelligence artificielle bouleversent les secteurs de la banque et de l'assurance en créant de nouveaux métiers, mais comment favoriser cette mutation collective et éviter de sacrifier des générations de salariés ? La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, votée le 1^{er} août 2018 et promulguée la semaine dernière, répond à cette question avec Pro-A (promotion et reconversion par l'alternance). Grâce à ce dispositif, les entreprises prêtes à accompagner leurs salariés dans un changement de qualification

massif peuvent assurer la formation nécessaire par des formes mutualisées d'alternance. Ce type d'action permet d'éviter le passage par l'étape du chômage, ce qui constitue un vrai changement sur le plan social.

La mutation technologique invite également à porter une attention particulière aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail. En effet, ces évolutions peuvent aussi bien les améliorer – réduction de la pénibilité – ou les dégrader – hyper-connexion, robotisation du travail humain – ce qui pose une question éminemment économique, technologique et sociétale : celle du rapport entre l'intelligence artificielle et l'intelligence humaine. Je ne pense pas que le travail humain soit un jour remplacé, mais il est évident que les frontières se déplacent, ce qui nécessite une réflexion non seulement sur l'emploi mais également sur les conditions de travail.

Ma deuxième conviction est que la transformation numérique brouille les frontières entre emploi salarié et emploi non salarié, ce qui invite les partenaires sociaux à redéfinir leur rôle et à définir avec la collectivité de nouvelles protections. Il est certain que nous ne travaillerons plus toujours dans la même entreprise et que nous aurons au cours de notre vie plusieurs statuts successivement, voire simultanément – salarié et micro-entrepreneur, demandeur d'emploi et micro-entrepreneur, demandeur d'emploi et salarié, etc. – comme nous l'observons de plus en plus fréquemment. Cela implique une révolution dans le secteur des professions sociales – assurance chômage, protection sociale et santé, formation professionnelle et minima sociaux – qui doivent clairement passer du statut à la personne. En effet, la protection par statut, qui était adaptée au monde du XX^e siècle, ne l'est plus aujourd'hui car les personnes qui passent d'un statut à l'autre sont mal protégées. Un dispositif plus universel est nécessaire, à l'image de ce qui a été mis en place dans la formation et dans l'assurance chômage.

Les travailleurs des plateformes exercent une activité hybride : la Cour de cassation considère que c'est un travail indépendant, mais l'activité elle-même ne l'est pas vraiment.

Par conséquent, la loi va aborder cette question que nous mettrons également en débat avec les partenaires sociaux afin que la France fasse des propositions innovantes sur ce sujet.

La multiplication des transitions professionnelles implique une protection sociale attachée à la personne. Les Danois vont même plus loin, déclarant qu'il ne faut pas protéger les emplois mais les personnes. Le compte personnel de formation (CPF) suit cette logique en instituant un droit universel, transportable d'une branche à l'autre et à la main de chacun.

Ma troisième conviction est que le progrès technologique peut constituer pour les partenaires sociaux une opportunité de faire évoluer les modalités du dialogue social. En effet, le numérique permet un dialogue informel, à l'image des plateformes de discussion collaborative qui se développent au sein des entreprises. Celles-ci permettent une remontée permanente et plus rapide des dysfonctionnements et des bonnes pratiques, avec un développement plus horizontal du management et des organisations en réseau. Les entreprises ont besoin d'articuler ce dialogue social informel en développement avec le dialogue formel pour construire des réponses plus efficaces en termes économique et social.

Je serai intéressée par le contenu de vos débats et je puis vous assurer de l'intérêt des partenaires sociaux pour ces sujets. Ils nous ont d'ailleurs demandé de travailler ensemble dans la perspective du prochain G7 dont la présidence sera française et dans le cadre duquel un G7 social, que j'animerai, sera organisé. L'année 2019 sera également celle des 100 ans de l'OIT, l'occasion peut-être pour nous de porter une parole française sur le dialogue social constructif et sur l'attractivité de notre pays qui peut aussi s'exercer dans ce domaine.

INTERVENTION DE JEAN-FRANÇOIS DORIDOT

« Le regard des Français sur le travail indépendant »



Jean-François DORIDOT, directeur général d'Ipsos Public Affairs

Jean-François DORIDOT est directeur général d'Ipsos Public Affairs en France, l'entité chargée des sondages politiques, d'opinion et de réputation des entreprises au sein du groupe Ipsos (n°3 mondial des études). Il travaille depuis plus de 25 ans en institut de sondage (BVA de 1990 à 1995 puis Ipsos depuis 1996) où il a exercé successivement les fonctions de chargé d'études, directeur d'études, directeur de département, DG adjoint puis DG depuis 2007. Il est spécialisé dans les études politiques et électorales.

Laurent BAZIN

Je remercie Madame la Ministre de nous avoir présenté différentes pistes à suivre, sur lesquelles nous reviendrons en prenant des exemples, notamment internationaux, comme celui de la plateforme Smart.

Être « travailleur indépendant » recoupe des réalités variées, mouvantes et finalement assez méconnues des Français. Nous avons demandé à l'institut Ipsos de nous dire quels rapports entretiennent les Français avec cette idée du travail indépendant : En ont-ils peur ? Est-ce tentant ? Savent-ils de quoi il s'agit exactement ?

J'invite Jean-François DORIDOT, directeur général d'Ipsos Public Affairs, à répondre à ces questions.

Jean-François DORIDOT

Nous avons examiné ce qui reste méconnu et qui recoupe des formes d'organisation et des statuts divers du travail. Nous voulions interroger non seulement les travailleurs actifs et les demandeurs d'emploi sur leurs perceptions du travail indépendant mais aussi l'ensemble des Français, car c'est un sujet qui les concerne tous. Notre enquête porte sur un échantillon de 2 000 Français, principalement des travailleurs actifs, mais aussi des chômeurs en recherche active d'emploi.

Premier indicateur : Quel est le poids du travail indépendant aujourd'hui en France ? Au-delà des chiffres que rappelait Laurent BAZIN sur les 2,8 millions de Français qui sont concernés, et comme le soulignait Madame la Ministre, toute personne peut être confrontée à un moment de sa carrière au travail indépendant. Ainsi, nous avons demandé aux personnes interrogées si elles se sentaient directement concernées aujourd'hui – ou si elles l'avaient été dans le passé – par le travail indépendant. Puis, à celles qui n'ont pas eu l'occasion d'exercer ce type d'activité, nous avons demandé si ce statut pouvait les intéresser.

Nous pouvons constater le poids du travail indépendant en France. En effet, près d'un Français sur deux affirme avoir exercé une activité professionnelle indépendante ou être intéressé par cette possibilité, ce qui traduit une appétence non négligeable pour cette nouvelle forme d'organisation du travail, qui concerne 49 % des Français exactement. Par ailleurs, 61 % des chômeurs se disent concernés par cette question et 44 % intéressés par ce statut.

Celui-ci intéresse davantage les jeunes âgés de moins de 35 ans (60 %), qui sont déjà concernés ou vivement intéressés. Les étudiants sont 48 % à être séduits par cette forme du travail qu'ils considèrent comme un bon moyen pour

commencer une carrière et pour financer leurs études. Cet intérêt pour le travail indépendant traverse cependant toutes les catégories socioprofessionnelles. En effet, les cadres (34-35 %) ne sont pas les seuls concernés ou intéressés, les employés, les professions intermédiaires (au-delà de 25 %) font également part de leur appétence.

Néanmoins, 51 % des Français déclarent ne pas exercer de travail indépendant et disent ne pas être intéressés. Ce pourcentage s'explique en partie par un manque d'information. Certains ne connaissent pas le travail indépendant, ne savent pas comment l'exercer ou encore n'ont pas conscience de la manière d'y arriver par la voie professionnelle qu'ils ont choisie. De plus, il existe des freins comme l'échec financier, l'échec administratif ou encore le manque d'accompagnement. Parmi ces 51 %, nous estimons qu'une partie, une fois informée, serait intéressée par le travail indépendant.

Pour aller plus loin, nous avons demandé si faciliter le développement du travail indépendant serait une bonne chose pour l'épanouissement des travailleurs ainsi que pour répondre aux besoins des entreprises. 80% des Français estiment pouvoir y trouver un épanouissement par rapport à un statut professionnel plus classique. La raison principale de cet intérêt réside dans la perception d'un travail « gagnant-gagnant », que ce soit de la part des travailleurs ou des entreprises concernées.

Il faut toutefois nuancer les sondages, les Français ont encore besoin d'éclaircissements sur ce que représentent le travail indépendant et les différentes passerelles entre les statuts existants. Un travail de réassurance reste à faire.

Nous avons par la suite invité les personnes interrogées à se prononcer sur le nombre de travailleurs indépendants dans les dix prochaines années. Va-t-il augmenter, se stabiliser ou diminuer ? 57 % répondent que ce statut va augmenter. Au sein de la population n'ayant jamais exercé de travail indépendant mais se déclarant intéressée, 72 % sont convaincus que

c'est un statut d'avenir. Parmi les demandeurs d'emploi, 85 % considèrent que c'est un statut qui va prendre de l'ampleur dans les années à venir et sont dans l'attente de propositions qui vont dans ce sens.

Quels sont les domaines d'activité qui seront les plus créateurs d'emplois d'ici dix ans ? Les Français pensent que le travail indépendant va concerner un certain nombre de secteurs : la *data*, le numérique et la robotique arrivent en tête. Les autres domaines comme l'agroalimentaire, l'environnement et les énergies renouvelables représentent une part importante, car considérés comme métiers d'avenir au même titre que le numérique. 47 % des Français interrogés pensent que les domaines de la santé, de l'éducation et de la famille vont être aussi porteurs. Dans des secteurs plus classiques comme le transport, l'habitat et la construction, le travail indépendant représenterait 33 % et 39 % pour les domaines du tourisme et des loisirs.

Concernant les nouvelles formes d'organisation du travail, 80 % des Français ont entendu parler du micro-entrepreneuriat et 50 % sont au courant du coworking ou du temps partagé. Le nombre est plus restreint quand il s'agit de recenser les personnes sachant exactement de quoi il s'agit. Il y a donc un travail d'information à engager auprès du grand public face à une méconnaissance répandue.

En conclusion, il y a un sentiment fort concernant cette organisation du travail qui va se développer et progresser dans les années à venir. Néanmoins, le manque d'information est le levier principal sur lequel il faut agir.

DÉBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

LES INTERVENANTS



Emmanuelle BARBARA, avocate associée spécialiste en droit du travail, de la sécurité et de la protection sociale, August Debouzy

Emmanuelle BARBARA, associée du cabinet August Debouzy, est avocate au barreau de Paris. Gérante du cabinet de 2001 à 2017, elle y a créé le pôle social qui intervient dans tous les domaines du droit du travail et de l'élaboration des stratégies RH. Emmanuelle BARBARA a reçu en 2012 et 2018 le prix « Lawyer of the year » de la revue *Best Lawyer*. Elle enseigne en Master II à l'École de droit de Sciences-Po Paris. Elle est membre du comité directeur de l'Institut Montaigne et ancienne membre du conseil d'administration de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) en tant de personnalité qualifiée.



Guillaume CAIROU, fondateur du groupe Didaxis-Hiworkers

Guillaume CAIROU est diplômé en sciences physiques de l'Université Pierre et Marie Curie et titulaire d'une licence de sciences de l'éducation de l'Université René Descartes. En 2004 il crée Didaxis-Hiworkers, groupe européen de portage salarial et de freelancing, qui deviendra en 10 ans le premier acteur indépendant du portage salarial. Il fonde la Fédération des Entreprises de Portage Salarial (FEPS) et préside le Club des entrepreneurs, qui regroupe 25 000 créateurs et dirigeants d'entreprises. Il est l'auteur de « Créer son entreprise, les clés de la réussite » (éditions Jacob Duvernet, 2012), de « Tous indépendants. Créer un million d'emplois, c'est possible », un vibrant plaidoyer en faveur du travail indépendant (éditions du Cherche-Midi, 2017) et de « Startup République » (éditions du Cherche Midi, 2018).



Dominique CARLAC'H, porte-parole et vice-présidente du Medef

Dominique CARLAC'H, fondatrice et présidente du cabinet de conseil en stratégie et financement de l'innovation D&Consultants, est porte-parole et vice-présidente du Medef. Ancienne sportive de haut niveau spécialiste du 400 mètres, diplômée de Sciences Po et HEC, elle a présidé le Comité sport du Medef avant de se déclarer candidate à la succession de Pierre GATTAZ en 2018. Elle est également présidente de l'Association des conseils en innovation (ACI).

DÉBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

LES INTERVENANTS



Jean-Baptiste CHAVIALLE, directeur Legal Employment EMEA, Uber

Jean-Baptiste CHAVIALLE est avocat de formation. Après 10 ans au sein du Cabinet Capstan, il a rejoint Uber à Amsterdam en tant que juriste en droit social et couvre désormais la région EMEA (Europe Middle East & Africa). Outre le droit des ressources humaines, son rôle consiste à aider Uber à préserver son modèle d'affaires, tout en faisant en sorte que l'application Uber reste attractive pour les chauffeurs et les livreurs partenaires.



Cyril COSME, directeur du bureau France de l'Organisation internationale du travail (OIT)

Cyril COSME, ancien élève de l'ENA, promotion Marc Bloch, est directeur du bureau de l'Organisation internationale du travail en France depuis 2014. Après un passage au cabinet du ministre du travail, des affaires sociales et de la solidarité (François FILLON) où il a eu en charge l'emploi et la négociation collective, il devient en 2004 chef du service emploi, affaires sociales et santé à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles. En 2009, il devient conseiller pour les affaires sociales auprès de l'Ambassade de France à Washington avant de réintégrer les ministères sociaux en qualité de Délégué aux Affaires européennes et internationales (DAEI).



Alexis MASSE, secrétaire confédéral CFDT

Normalien, Alexis MASSE a été pendant six ans professeur d'économie avant d'intégrer l'École nationale d'administration (ENA). Il rejoint ensuite Bercy en tant qu'inspecteur des finances. En 2012, il devient conseiller de Cécile Duflot au ministère de l'Égalité des territoires et du logement. Depuis 2015, Alexis MASSE est secrétaire confédéral à la CFDT, en charge notamment du numérique. Il préside le Forum pour l'investissement responsable (FIR).

DÉBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

LES INTERVENANTS



Hervé NOVELLI, ancien ministre, fondateur de WikiPME

Hervé NOVELLI, maire de Richelieu (Indre-et-Loire), a fondé en 2015 WikiPME, une plateforme numérique de service aux entrepreneurs. Hervé NOVELLI a été député pendant plus de dix ans et a été ministre en charge du commerce et des entreprises de 2007 à 2010. A ce titre, il a fait voter la loi de modernisation de l'économie qui instaure notamment le statut d'auto-entrepreneur. Il est également à l'origine de l'instauration de l'EIRL (Entreprise individuelle à responsabilité limitée). Par ailleurs, il préside le Conseil supérieur de l'œnotourisme.



Stéphane VIRY, député des Vosges et membre de la commission des affaires sociales

Stéphane VIRY, avocat de profession, était rapporteur pour avis de la mission « travail et emploi » du projet de loi de finances 2018 et siège au Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAIE), entité directement rattachée auprès du Premier ministre afin de conduire des réflexions sur l'IAE. Il a notamment participé à la réflexion sur la réforme du RSI (Régime social des indépendants).

DEBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

« Il faut vérifier si nous sommes collectivement prêts à accepter dans notre société ce statut de « non salarié » traité au même niveau que le salariat mais répondant à des caractéristiques autres. »

Emmanuelle BARBARA

Laurent BAZIN

Je vous remercie, Jean-François DORIDOT. Nous allons passer maintenant à la première table ronde consacrée à la fin du salariat « à la papa », qui représente 80 % des emplois actuels.

Emmanuelle BARBARA, au sujet de la sécurité et de la protection du travail, l'étude Ipsos montrait que les Français avaient une appétence pour le travail indépendant ; cependant 39 % des jeunes demandeurs d'emploi déclarent ne pas être intéressés. Cela signifie-t-il que ce n'est pas une évidence pour tout le monde et qu'il y a des réticences encore puissantes ?

Emmanuelle BARBARA

En effet, j'ai été frappée par le résultat de ce sondage. Nous creusons cette question de la coexistence pacifique entre plusieurs formes d'emploi. Mon sentiment est que le consensus que nous partageons entre nous, parce que nous sommes tous favorables au travail indépendant et au micro-entrepreneuriat, n'est pas acquis pour tout le monde.

Le surgissement de la figure du travailleur de plateforme, incarné par Uber, est suffisamment fort pour que nous l'examinions attentivement. En effet, la demande de travail indépendant correspond à des attentes émancipatoires individuelles, elles-mêmes amplifiées par la nouvelle technologie, mais *quid* de la protection ? Par protection, j'entends non seulement la retraite et la santé, mais aussi la considération sociale ; observons que nous parlons de travailleurs « non-salariés », autrement dit, qui se définissent par une négation. Ils participent à ce que l'on appelle le « précaire ». Les mots sont révélateurs et peu encourageants. Par ailleurs, l'accès au logement et

au crédit représente un enjeu majeur. Sans le CDI « à la papa », il est actuellement très difficile d'y avoir accès ; le bulletin de paie d'un CDI constitue un passeport pour bâtir des projets personnels.

Tout cela doit être rebâti à l'aune du modèle social global et inclusif que nous prônons en France. Le XXe siècle s'est forgé autour du modèle social du CDI et de l'image du salarié disposant d'un emploi pérenne et donc relativement immobile. Cette image est aujourd'hui en passe d'être désuète. Nous avons construit avec succès un dispositif social dont le véhicule principal est le bulletin de paie. Nous nous vivons dans le temps de « l'entre-deux époques » entre le tout salariat et le salariat comme une forme parmi d'autres d'activité. Du coup, la question se pose de savoir si nous devons défendre ou modifier notre modèle social actuel.

C'est un vrai sujet qui n'est pas complètement tranché. En effet, est-on véritablement capable de proposer une protection attachée à la personne et non plus au statut de salarié ? Pourra-t-on créer de vrais droits robustes et sécurisants pour les indépendants qui perdent leur activité ? Il s'agit de questions complexes, et il nous faut vraisemblablement explorer une voie très différente, celle de la vision centrée sur l'individu qui devra accepter d'arbitrer entre les droits qu'il apprendra à piloter.

De leur côté, les entreprises doivent s'interroger face à cette mutation du travail dans laquelle le salariat n'est pas ou plus nécessairement désirable. Comment accompagner les aspirations des salariés ?

DEBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

« Vous parlez de "plateformisation" de l'économie, je parle d'une "startup République" qui va accompagner tous ceux qui le souhaitent, et notamment tous les laissés-pour-compte. »

Guillaume CAIROU

Laurent BAZIN

Guillaume Cairou, vous accompagnez les indépendants en portage salarial, est-ce choisi ou subi ?

Guillaume CAIROU

C'est choisi. Tout ce qui a été dit ce matin est très intéressant et il faut reprendre les chiffres historiques pour comprendre. En effet, depuis 50 ans nous avons divisé par deux le nombre de travailleurs indépendants. Ils étaient 4,5 millions en 1970 et 2 millions en 2000. L'émergence du statut d'auto-entrepreneur, a permis de redynamiser la création d'entreprises individuelles. D'ailleurs, les entreprises françaises sont plus proches des entreprises individuelles que des grands groupes du CAC 40. Comme l'a confirmé l'étude de l'Ipsos, le sujet des travailleurs indépendants intéresse les Français et les chiffres sont en constante augmentation. 28 % des Français qui n'ont jamais exercé d'activité indépendante déclarent être intéressés. Cela représente 19 millions de personnes. La solution est là, les Français ont envie de créer leur emploi. Autour de cette question, toutes les formes d'activité, d'accompagnement, de formation et de protection sociale doivent se développer pour accompagner ce mouvement qui, malheureusement, n'est pas global actuellement.

Il n'y a pas d'essor du travail indépendant. Toutefois, avec l'émergence de l'économie numérique, il y a un certain nombre de métiers de services et du transport qui se développent grâce à des plateformes, souvent collaboratives, et qui représentent 4,5 millions de salariés définis comme « pluriactifs ». Nous arrivons à 16 % de la population active, ce qui est conforme à la

moyenne européenne. De plus, le portage salarial, le temps partagé et les coopératives d'activités augmentent et permettent de créer des passerelles entre le monde d'hier et celui de demain.

Avec les Trente Glorieuses, le CDI de 39 heures s'est érigé en Graal. Maintenant, nous glissons progressivement vers de la multi-activité, avec des multi-employeurs et des multi-clients. Le futur du travail indépendant se construira progressivement. Je suis content de voir que les organisations syndicales ainsi que de nombreux acteurs dans le domaine de l'innovation sociale sont mobilisés autour de ces questions.

Laurent BAZIN

Qu'en est-il du digital ? La ministre a mis l'accent sur le basculement que cela allait engendrer. Comment le percevez-vous ?

Guillaume CAIROU

Vous parlez de « plateformisation » de l'économie, je parle d'une « Startup République » qui va accompagner tous ceux qui le souhaitent, et notamment tous les laissés-pour-compte. Les Français interrogés insistent sur le fait qu'ils n'ont pas besoin d'être assistés. La question centrale est de savoir comment cette économie numérique va pouvoir amener davantage d'inclusion dans une économie de plus en plus diversifiée.

Les grandes plateformes ont cristallisé le débat autour de la question de certains types de travailleurs indépendants. Pourtant, tous les travailleurs ne sont pas concernés. Je pense qu'au-delà des 50 % de métiers qui vont être fortement

DÉBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

« C'est à nous tous de trouver des solutions créatives pour permettre aux plateformes de répondre aux attentes des indépendants et de leur offrir plus de protection. »

Jean-Baptiste CHAVIALLE

impactés par l'intelligence artificielle, les travailleurs indépendants vont aux côtés des entrepreneurs, des salariés, des organisations syndicales et patronales avancer ensemble et créer des passerelles.

Je suis un ancien éducateur et enseignant. Cette « Startup République » passe par ses jeunes et ses enseignants qui aujourd'hui ne se retrouvent plus dans ce modèle. En effet, quand j'ai créé Didaxis, Facebook et la plupart des GAFA n'existaient pas. Effectivement, 14 ans, c'est peu, mais ce sont des bouleversements qui sont irréversibles et il est possible que cela s'accélère. Il faut seulement espérer ne pas subir un retournement de situation qui pourrait mettre à mal les travailleurs dans un monde de plus en plus dual avec d'une part des travailleurs salariés et puis tous les autres.

Laurent BAZIN

Ce qui est intéressant finalement, c'est que nous avons avec nous l'incarnation de ces travailleurs : Jean-Baptiste CHAVIALLE, directeur Legal Employment chez Uber EMEA (pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique). Tout d'abord, en quoi consiste votre rôle ?

Jean-Baptiste CHAVIALLE

Mon rôle consiste notamment à trouver des solutions juridiques permettant de remplir la mission d'Uber, qui est de parvenir à attirer et à retenir des chauffeurs dans une quarantaine de pays, tout en ne mettant pas en risque son modèle d'affaires. Uber est une entreprise d'intermédiation, qui a notamment pour objet de permettre à des passagers et à des chauffeurs d'être mis en relation dans un lieu donné et à un moment donné via une application.

Laurent BAZIN

Uber n'est pas un employeur ?

Jean-Baptiste CHAVIALLE

Uber se décrit bien sûr comme l'employeur de ses salariés, mais pas des chauffeurs ou livreurs qui choisissent d'utiliser son application. L'application Uber, c'est concrètement pour un chauffeur la possibilité d'appuyer sur un bouton pour être mis en relation avec des passagers s'il le veut, où il le veut, et quand il le veut, sans restriction. Je tiens à préciser qu'à la différence de n'importe quel employeur, Uber n'impose pas d'obligation de travailler, ni d'obligation de loyauté et ne recrute pas les chauffeurs (pas de sélection, pas de limitation d'effectifs).

Laurent BAZIN

C'est infini ? Nous nous dirigeons alors vers 90-95 % de chauffeurs indépendants ?

Jean-Baptiste CHAVIALLE

Je ne sais pas si c'est infini. En revanche, je peux vous affirmer que les chauffeurs qui utilisent Uber, et notamment les 28 000 qui le font régulièrement en France, apprécient vraiment leur indépendance, c'est-à-dire la possibilité d'utiliser l'application Uber s'ils le veulent, quand et où ils le veulent (et la possibilité de faire ces choix en temps réel) et sans exclusivité. Par exemple, nous ne pouvons pas prédire si Monsieur Dupont utilisera notre application dans la minute qui vient (ni s'il va utiliser une application concurrente, ni faire quoique ce soit d'autre) !

DÉBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

« C'est l'indépendance des chauffeurs qui explique pourquoi, en 2016, les VTC ont contribué pour 25 % de la création nette d'emplois en Île-de-France. La vaste majorité des chauffeurs qui utilisent aujourd'hui l'application étaient autrefois des gens exclus du contrat de travail et donc du système social. »

Jean-Baptiste CHAVIALLE

Laurent BAZIN

Il est frappant de voir certains de vos chauffeurs manifester pour être requalifiés en salariés. En Seine-Saint-Denis notamment, les gens sont venus trouver un travail et créer du revenu chez vous parce qu'ils avaient peu d'accès à l'emploi sur place. Cependant, à un moment donné, ce statut indépendant ne suffisait plus à certains chauffeurs qui souhaitaient devenir vos salariés. Ainsi, le cadre juridique français est-il adapté à votre entreprise et au travail indépendant de manière générale ?

Jean-Baptiste CHAVIALLE

Je voudrais souligner que, sur les 28 000 chauffeurs qui utilisent l'application régulièrement, ceux qui réclament le statut de salarié sont une infime minorité. Les chauffeurs sont, très majoritairement, satisfaits d'utiliser l'application et sont conscients que s'il avait fallu les recruter comme des salariés, cela n'aurait pas été possible.

C'est l'indépendance des chauffeurs qui explique pourquoi, en 2016, les VTC ont contribué pour 25 % de la création nette d'emplois en Île-de-France. La vaste majorité des chauffeurs qui utilisent aujourd'hui l'application étaient autrefois des gens exclus du contrat de travail et donc du système social.

C'est une période charnière fascinante. Nous sommes dans un pays qui compte environ 10 % de chômage avec tant de laissés-pour-compte et de personnes issues de la diversité qui sont assignées à domicile, pour reprendre les termes du président de la République.

Je pense que nous pouvons légitimement poser la question de savoir pourquoi, économiquement et philosophiquement, au-delà des questions juridiques, le contrat de travail serait la solution pour ces personnes.

Laurent BAZIN

Concernant le cadre juridique justement, comment considérez-vous la requalification ? Nous voyons de nombreux entrepreneurs, de chefs d'entreprise recourir à des indépendants mais se poser également la question de la requalification dans le futur. Où puis-je aller ? Où est la limite et celle-ci est-elle claire pour vous ?

Jean-Baptiste CHAVIALLE

La limite n'est pas claire pour tout le monde. C'est pourquoi il faut la défendre juridiquement. Il y a en effet un risque quasiment mortel. Quelle entreprise est en mesure d'annoncer du jour au lendemain qu'elle va salarier 30 000 personnes ? Je n'en connais pas.

Le risque peut aussi concerner les chauffeurs. Si, demain, nous devions salarier tous les chauffeurs, il nous serait impossible d'en employer 30 000 car l'application n'est pas faite pour cela (elle ne fonctionne que parce que les chauffeurs sont libres de l'utiliser s'ils le veulent, où et quand ils le veulent). Si nous devions employer les chauffeurs, nous devrions passer par un processus de sélection, de recrutement, nous devrions imposer aux chauffeurs de travailler à un lieu et pendant un temps donné, et au final cela ne servirait personne.

DÉBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

« Dès lors que nous constatons des asymétries de concurrence liées à des réglementations (sociales, fiscales ou autres) asymétriques, il faut les observer et ne pas les valider. »

Dominique CARLAC'H

Je veux souligner que nous sommes dans une situation absurde où les chauffeurs demandent plus de sécurité, de prévisibilité et de protection sociale, et si nous le leur offrons tout en préservant leur indépendance, on prend un risque de requalification.

Laurent BAZIN

Vous considérez qu'en leur offrant de la protection, c'est une requalification massive ?

Jean-Baptiste CHAVIALLE

Juridiquement, oui, c'est dans la définition même du contrat de travail.

C'est à nous tous de trouver des solutions créatives pour permettre aux plateformes de répondre aux attentes des indépendants et de leur offrir plus de protection. Je précise à ce sujet qu'Uber n'a pas attendu la loi pour le faire puisque, au fil des discussions avec nos chauffeurs partenaires et sur la base des retours récoltés, nous avons fait des progrès. Je pense notamment à tout le travail que nous avons mené avec AXA pour offrir une protection sociale aux chauffeurs, bien au-delà de ce que la loi nous impose. Je pense aussi à ce que nous mettons en place au sujet de la sécurisation des parcours professionnels. Notre rôle chez Uber est d'attirer des chauffeurs, de leur permettre d'exercer ce travail pendant une période donnée et s'ils le veulent, ensuite passer à autre chose. Concrètement, c'est leur offrir des solutions de formation pour devenir chauffeur mais aussi des solutions de formations pour l'avenir. Nous sommes dans une situation où les barrières à l'entrée ont considérablement augmenté, ce qui

signifie que les chauffeurs risquent d'être bloqués dans ce métier, ce n'est bon pour personne.

Pour devenir chauffeur, il faut maintenant un bagage socioéconomique et culturel très élevé. Il y a un test d'accès qui n'est pas forcément justifié et cela signifie que les barrières à l'entrée se retrouvent à la sortie. Un chauffeur qui aura investi 6 ou 12 mois de son temps pour le devenir en faisant des économies et des efforts considérables restera cantonné à son métier là où il serait possible d'imaginer ce travail comme offrant aussi une solution intermédiaire entre deux emplois salariés par exemple.

C'est donc sur ces éléments que nous travaillons. De plus, la France, qui était parfois malheureusement perçue, à tort ou à raison, comme un épouvantail par les entreprises étrangères en raison de la rigidité de son droit du travail, est pionnière dans cette réflexion autour des plateformes. Les avancées sur lesquelles nous travaillons en France, la formation, mais aussi les simulateurs de revenus, prédisent de mieux en mieux grâce à la *data* quels seront les revenus générés d'un chauffeur sur une durée précise. Dorénavant, nous nouons des liens avec un certain nombre de partenaires extérieurs sur le financement des logements, sur l'accès aux études, sur l'accès bancaire. Ce sont des avancées sur lesquelles nous sommes fiers d'avoir travaillé en France et qui sont maintenant exportées dans d'autres pays dans lesquels nous opérons.

Laurent BAZIN

La France est un laboratoire. Elle est une empêcheuse, mais elle est un laboratoire. Nous reviendrons lors de la deuxième table ronde sur ce

DÉBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

« Quand il convient de se demander si c'est la fin d'un « salariat à la papa », nous pouvons aussi, en tant que partenaires sociaux, nous poser la question : est-ce la fin du patronat à la papa ou du syndicat à la papa ? »

Dominique CARLAC'H

risque de requalification. J'ai vu certains d'entre vous réagir dans la salle à ce sujet. À l'issue de cette table ronde, si vous souhaitez poser une question et aller plus loin, n'hésitez pas à vous tourner notamment vers les partenaires sociaux, Dominique CARLAC'H, au Medef, et Alexis MASSE, de la CFDT.

Dominique CARLAC'H, au Medef, soutenez-vous le travail indépendant ou le vivez-vous comme une concurrence déloyale, ce qui est le cas de certains patrons de PME ?

Dominique CARLAC'H

Je suis ravie du début de ce débat, car nous en venons assez rapidement à une évidence : c'est la question de la gouvernance du travail. On peut partir de notre corpus économique, social et juridique tel qu'il est, mais il ne répondra jamais à la question.

En revanche, cela renvoie à la question de la réforme de la convergence du travail et de l'activité. Quand il convient de se demander si c'est la fin d'un « salariat à la papa », nous pouvons aussi, en tant que partenaires sociaux, nous poser la question : est-ce la fin du patronat à la papa ou du syndicat à la papa ? C'est donc un vrai enjeu de convergences et je pense que la réponse est assez unanime : oui mais... trois petits points. Et le « mais » représente évidemment tout le nouveau dialogue économique et social que nous allons avoir avec les partenaires sociaux.

Il faut mettre cette question en perspective avec ce que nous vivons d'un point de vue écologique, économique et social. La transformation numérique est avant tout une merveilleuse opportunité économique. Néanmoins, comme en

témoigne Emmanuelle BARBARA, ce sont aussi de formidables et malheureuses menaces sociales, notamment à travers le regard que nous portons sur le nouveau monde du travail. Si l'on fait un peu d'histoire économique, nous réalisons qu'ont toujours été associés à une révolution technologique des opportunités économiques et un nouveau modèle social. La mécanisation au XVIIIe siècle a engendré une transformation dans notre façon de travailler. Avec Taylor, le travail n'est plus le même. L'automatisation le transforme.

Aujourd'hui, il s'agit de la quatrième révolution technologique, où la production et la consommation de masse sont associées à la personnalisation de masse, c'est-à-dire que le consommateur devient capricieux et exige sa solution de consommation. Cela touche tous les secteurs économiques (e-santé, etc.).

À chaque révolution industrielle, le travail et ses règles ont changé. Ce que nous constatons, comme l'a souligné Jean-Baptiste CHAVIALLE, c'est qu'il va probablement y avoir une nécessité d'acquiescer une gouvernance du travail et un corpus juridique qui évolue vers la personnalisation de masse des travailleurs. C'est là que les réflexions se cristallisent, car un système universel de droits, de protection et d'obligations me semble historiquement un leurre.

Laurent BAZIN

Ce sont pourtant les propos exacts tenus par Madame la Ministre tout à l'heure : nous devons aller vers un système universel.

DÉBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

« *C'est une évidence pour la CFDT d'attacher des droits à la personne.* »

Alexis MASSE

Dominique CARLAC'H

Absolument, mais il sera compliqué d'obtenir un système totalement universel dans la mesure où, face à cette multiplicité de la force de travail, nous aurons du mal à converger vers un système entièrement universel. Ainsi, je pense que les nouveaux partenaires sociaux, et non plus ceux « à la papa », doivent lancer un nouveau dialogue économique pour inventer une nouvelle forme de capitalisme à la française, qui intégrera les avancées technologiques, économiques, sociales et écologiques. Pour répondre à la question, il ne s'agit pas de détruire des droits sociaux mais d'inventer un nouveau dialogue social et donc une forme de protection du travail.

Laurent BAZIN

Ma question portait sur la concurrence déloyale, nous l'avons entendu dans le cas de nombreuses associations professionnelles. Considérez-vous qu'il y a là un sujet à traiter ?

Dominique CARLAC'H

Il ne faut pas oublier qu'*in fine* il faudra toujours se battre et lutter pour que notre pays, nos entreprises et nos travailleurs restent compétitifs et attractifs. Dès lors que nous constatons des asymétries de concurrence liées à des réglementations (sociales, fiscales ou autres) asymétriques, il faut les observer et ne pas les valider. C'est sur cela que le nouveau modèle économique s'impose. Quant au risque de requalification, il est indéniable, et c'est pour cela que nous pouvons travailler avec les partenaires sociaux sur ce point.

Les autres syndicats reprochent parfois à la CFDT d'aller plus vite sur ces sujets. Pour vous, Alexis MASSE, le développement du travail indépendant est-il un progrès ?

Alexis MASSE

Le monde du travail est traversé par une aspiration à l'autonomie et par le fait que les statuts peuvent être vécus comme un embarras. En effet, que je passe d'un emploi à l'autre ou que je les cumule, le statut me pose problème, car je dois en permanence changer de caisse et je ne sais pas à qui envoyer mon formulaire de remboursement... Nous sommes donc face à un monde plus poreux et je ne vois pas comment échapper à la proposition d'universalisation du système social. Il va bien falloir protéger les personnes tout au long de leur parcours professionnel et par-delà des statuts qui ne cessent de changer.

Laurent BAZIN

Universalisé ou selon le modèle suédois avec par exemple des droits attachés à la personne ?

Alexis MASSE

C'est une évidence pour la CFDT d'attacher des droits à la personne. L'étape suivante à franchir est que, ne parlant plus de salariés, nous ne prétendons plus défendre des salariés mais des travailleurs. Nous représentons et syndiquons des artistes, des pêcheurs, des travailleurs en *freelance* du numérique, des VTC. Je ne veux pas polariser la discussion sur Uber. Toutefois, il n'est pas convenable de centrer un débat qui concerne des millions de travailleurs sur 30 000 personnes. Le monde des indépendants est, en effet, très varié.

Ainsi, lorsque nous nous adressons aux chauffeurs VTC, la première chose qu'ils demandent est une rémunération décente. Le fait est que, pour avoir un SMIC aujourd'hui, un chauffeur doit travailler 70 heures par semaine. C'est une situation précaire. Pour les *free-lances* du numérique, le problème est différent : ils ont du mal à accéder au logement, avec une couverture sociale chaotique, parce qu'ils passent d'un statut de salarié dans une start-up à une mission à leur compte.

Le monde indépendant n'est qu'un mot, qui n'est pas révélateur des expériences vécues au travail. Le défi est de sortir par le haut et je ne vois pas comment nous pouvons échapper à un socle de droits pour tous les actifs. L'ancienne opposition entre salarié et indépendant est dorénavant révolue. Mon prédécesseur à la tribune parle du portage salarial comme s'il s'agissait d'indépendants alors qu'ils sont dans le Code du travail. Il y a une convention collective dans la branche du portage salarial. C'est l'illustration que le mot d'indépendant n'est pas le bon pour parler de la revendication d'autonomie qui traverse le monde du travail.

Laurent BAZIN

C'est donc un signe de mouvement ?

Alexis MASSE

Il faut changer les institutions parce qu'elles ne sont plus adaptées, et, en premier lieu, la protection sociale, qui est la première demande de nombreux travailleurs. Nous ne pouvons prendre des risques au travail que si nous sommes protégés.

Laurent BAZIN

Le défaut de protection et les risques liés au travail concernent-ils tous les secteurs ?

Alexis MASSE

La protection n'est pas la même pour un chef d'entreprise ayant 40 salariés, gagnant bien sa vie, bénéficiant d'institutions prévues pour lui, qui s'est établi pour une certaine durée et dispose

d'un patrimoine en cas de coup dur et pour un travailleur en freelance dans le numérique. Dans le premier cas, la protection sociale existe, la personne détient le revenu qu'il faut pour se constituer une épargne supplémentaire, et son projet s'inscrit sous un statut qui existe déjà. Dans le cas du freelance qui alterne les statuts, on peut dire que la protection sociale n'a pas été faite pour lui. Dans le cas des VTC, les chauffeurs n'arrivent pas à obtenir un revenu suffisant. Leur première demande est donc de manger.

Laurent BAZIN

C'est clair. J'entends que le débat n'est pas fermé chez vous. C'est important. Considérez-vous que le système doive évoluer ?

Alexis MASSE

Oui, le débat n'est pas fermé. En effet, lorsque Laurent BERGER a été reçu en juillet pour une rencontre des organisations patronales et syndicales, puis pour une rencontre avec le président de la République, celui-ci a affirmé la nécessité de réfléchir ensemble pour créer un nouveau modèle social, et notamment pour affronter les questions liées aux plateformes. J'entends qu'il s'agit d'indépendants, mais je pose juste une question : un chauffeur VTC ne peut pas facturer, puisque c'est la plateforme qui fixe le prix. Est-ce que vous connaissez d'autres professions indépendantes qui ne peuvent pas facturer ?

Laurent BAZIN

Si je peux me permettre, quand je reçois ma facture Uber, c'est la facture du chauffeur ou de l'entreprise qui emploie le chauffeur.

Alexis MASSE

Oui, mais ils ne disent pas le prix, le chauffeur n'a pas la capacité de le négocier.

DÉBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

« Déterminer le nombre des salariés est ce qui caractérise l'employeur. Dès lors que certains systèmes, telles les plateformes-activité, ne remplissent pas cette caractéristique pourtant consubstantielle à l'employeur consistant à fixer le nombre de ses salariés, il est difficile de considérer la plateforme comme employeur *ipso facto*. »

Emmanuelle BARBARA

Emmanuelle BARBARA

Vous connaissez beaucoup d'employeurs qui ne décident pas du nombre de salariés ? Dans l'expérience intuitive que vous avez d'une entreprise dite normale, la question du nombre de salariés n'est jamais laissée de côté.

Déterminer le nombre des salariés est ce qui caractérise l'employeur. Dès lors que certains systèmes, telles les plateformes-activité, ne remplissent pas cette caractéristique pourtant consubstantielle à l'employeur consistant à fixer le nombre de ses salariés, il est difficile de considérer la plateforme comme employeur *ipso facto*. Si donc ces plateformes n'ont pas la possibilité de définir le nombre de personnes, alors on a affaire à un « ojni », un objet juridique non identifié. Les Anglais pour leur part ont créé le « *worker* », c'est-à-dire un statut hybride entre celui de salarié et d'indépendant.

Alexis MASSE

Je ne dis pas qu'il faille requalifier tout le monde en salarié et que les VTC sont des salariés. En effet, quand je rencontre des chauffeurs VTC, ils ne demandent pas leur requalification en contrat de travail. La personne concernée est la seule capable de juger. Je suis d'accord avec vous, mais pour autant, nous sommes dans un modèle qui s'invente, et il reste des questions à régler notamment concernant les travailleurs des plateformes. 30 000 personnes en situation exceptionnelle ne peuvent pas négocier le prix des courses.

Un cadre est à inventer, par exemple, concernant la protection des représentants des chauffeurs.

Jean-Baptiste CHAVIALLE

Oui, un modèle de dialogue est à inventer, et nous y travaillons.

Alexis MASSE

Je souhaiterais rebondir sur l'économie numérique. En effet, on observe des modèles économiques de concurrence parfaite et des modèles d'économie de concurrence imparfaite, qui tendent vers des monopoles, comme c'est le cas pour l'économie de réseaux. Avec la SNCF, par exemple, on constate au départ qu'il existe des lignes séparées où progressivement se dégage un monopole naturel.

Dans l'économie numérique, nous sommes en concurrence imparfaite qui tend vers le monopole, c'est dû à l'économie de réseaux, à rendements croissants. Par exemple, vous avez beau savoir que Facebook a des pratiques détestables, si tous vos amis y sont, vous n'avez aucune raison d'en partir. En matière de transports à la demande, deux ou trois entreprises seulement existeront sans doute à terme. Le chauffeur a donc tout intérêt à rejoindre la plateforme qui possède le plus de clients, même si les pratiques de celle-ci sont discutables.

DÉBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

« Il va falloir s'habituer à inscrire dans nos schémas intellectuels concernant le travail une plus grande diversité qu'auparavant. »

Cyril COSME

Laurent BAZIN

Merci. Je me tourne vers Cyril COSME, directeur du bureau France de l'OIT. Est-ce que l'emploi par plateforme est transposable à l'ensemble de l'économie ? Est-ce qu'on peut imaginer que l'on soit tous indépendants via des plateformes ?

Cyril COSME

Je pense que ce ne sera pas le cas. Les plateformes ont rendu possible une intermédiation directe entre un ensemble de clients et de prestataires de service. Ces prestataires peuvent être des travailleurs lorsque la plateforme s'apparente à une distribution du travail. Pour répondre à votre question, il va falloir s'habituer à inscrire dans nos schémas intellectuels concernant le travail une plus grande diversité qu'auparavant.

Le modèle de plateforme est, pour reprendre un mot à la mode, disruptif et va bouleverser le modèle économique de certains secteurs comme le transport urbain ou la logistique à domicile. Nous allons assister à court et moyen terme, dans le marché du travail et dans l'économie, à la coexistence de modèles économiques traditionnels et de modèles nouveaux.

Laurent BAZIN

Est-ce qu'on peut imaginer demain que les employeurs recruteront à la mission, par plateforme, quel que soit le secteur d'activité économique ?

Cyril COSME

Je ne pense pas que les acteurs économiques soient aujourd'hui prêts à en faire un modèle de droit commun pour le recrutement et pour l'emploi.

Rappelons que les générations se sont toujours interrogées sur le travail, le débat ne date pas d'aujourd'hui. Il y a 30 ans, l'opinion publique considérait le salariat comme la fin de l'histoire du travail, il était perçu comme le stade ultime du développement d'une société industrielle. On disait cela alors que l'emploi standard à l'échelle du monde n'a jamais été le salariat. Encore aujourd'hui, 60 % des travailleurs n'ont pas de contrat de travail. Le travail indépendant se développe, mais la majorité des créations d'emploi aujourd'hui se fait dans un cadre salarié, surtout dans les pays industrialisés comme la France.

Les choses évoluent et aujourd'hui les gens accordent une plus grande place au travail indépendant, qui est le reflet d'une aspiration plus générale pour davantage d'autonomie et d'épanouissement dans le travail. C'est là la remise en cause du travail subordonné selon le modèle tayloriste et fordiste.

Des changements se mettent en place qui concernent à la fois le travail indépendant, mais aussi le salariat. Et encore une fois, je pense qu'il serait illusoire, à l'échelle mondiale, de tout miser sur le travail indépendant, au même titre qu'il était illusoire de tout miser sur le salariat il y a trente ans.

Pour donner une idée de la situation, il faudrait créer, au niveau international, 600 millions

d'emplois pour retrouver le taux d'emploi d'avant la récession de 2008. La vraie question demeure celle de la qualité de l'emploi et de l'accès aux droits.

mutations constantes de l'économie, il existe aujourd'hui une inadaptation de la norme, qui est le contrat de travail en CDI. Le CDD, quant à lui, tente de prendre en compte ces changements.

DÉBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

« Du fait des mutations constantes de l'économie, il existe aujourd'hui une inadaptation de la norme, qui est le contrat de travail en CDI. Le CDD, quant à lui, tente de prendre en compte ces changements. »

Hervé NOVELLI

Laurent BAZIN

Nous allons maintenant poser la question de la volonté politique à Hervé Novelli, ancien ministre et fondateur de WikiPME, qui est une communauté entre les entreprises et les auto-entrepreneurs. Diriez-vous que nous avons manqué un coche en France ?

Hervé NOVELLI

Non, je ne dirais pas ça. Même au travers d'un autre avatar linguistique, l'auto-entrepreneur subsiste sous la forme de la micro-entreprise. Je suis très heureux de l'évolution des dix dernières années. Ce que je n'avais pas prévu, lorsque j'ai mis en place au Parlement la loi sur le statut d'auto-entrepreneur, c'est la formidable accélération engendrée par l'arrivée de l'économie numérique. Selon moi, c'était simplement un outil de simplification pour faciliter la création d'activités. Il se trouve que la révolution numérique a joué un rôle en posant les termes du travail de demain. Comment allons-nous générer de l'activité dans un monde impacté par le numérique ?

Comme l'a évoqué Cyril COSME à propos de l'OIT, la micro-entreprise est une réalité du monde du travail et la norme dans une économie largement informelle. C'est pour cela que je travaille sur un projet en Afrique – continent, qui, je pense, peut faire un saut grâce aux progrès du numérique. Nous disons que 85 % des entrées dans le monde du travail se font en CDI. Mais nous devrions parler de 85 % d'entrées au travail en CDD. Du fait des

Il faut réfléchir et trouver les formes adaptées. La protection est, bien sûr, indispensable, mais nous devons la penser en dehors du cadre salarial. En effet, la protection du CDI et celle du travail indépendant ne peuvent pas être les mêmes, et donc le régime universel ne peut pas être celui du salarié. Il faut examiner toutes les protections à l'aune du choix de l'individu. C'est l'individualisation des droits, mais ce n'est pas l'universalisation de tous les droits.

J'applaudis le Gouvernement qui souhaite développer le travail indépendant. Ceux que je soutenais autrefois étaient timorés, et je ne parle pas des prédécesseurs immédiats qui se sont battus contre le travail indépendant. La progression du travail indépendant doit être soutenue, mais nullement en direction d'une universalisation.

Laurent BAZIN

Stéphane VIRY, vous étiez à l'époque dans le camp d'Hervé NOVELLI. Aujourd'hui, faut-il légiférer sur le travail indépendant ou sur une réforme de la protection sociale ?

DÉBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

« Le statut d'auto-entrepreneur, qui par la suite, est devenu celui de micro-entrepreneur, doit être encouragé, et dans le projet loi Pacte résident de nombreuses dispositions qui vont globalement dans la bonne direction, même si certaines doivent être rectifiées. »

Stéphane VIRY

Stéphane VIRY

Il faut s'inscrire dans une perspective, et si l'ambition collective pour notre pays est d'aller vers une société de pleine activité, il faut admettre que les solutions du travail indépendant sont à développer. La société du plein emploi était l'ambition du XXe siècle. Nous avons compris qu'avec les mutations économiques et technologiques en cours, cet espoir ne serait pas concrétisé.

Néanmoins, j'estime que l'on doit trouver des solutions pour que tous les individus se réalisent à travers une activité professionnelle qui ne peut pas être le salariat accompagné du CDI. Des résistances culturelles et des modes d'organisations socio-économiques existent, qui ne sont pas en adéquation avec la mise en œuvre d'un travail indépendant.

Mais aujourd'hui, se manifeste l'ambition collective d'avancer sur le sujet. Le statut d'auto-entrepreneur, qui par la suite, est devenu celui de micro-entrepreneur, doit être encouragé, et dans le projet loi Pacte résident de nombreuses dispositions qui vont globalement dans la bonne direction, même si certaines doivent être rectifiées. Au-delà de la protection, toutes les relations humaines dans le cadre d'une société de revenus et d'une production économique doivent être revues.

Pour conclure, je dirais qu'à ce jour le dialogue avec les partenaires sociaux n'est pas assez mûr et étayé. Le souci de la protection paraît s'imposer. Il ne convient pas de légiférer tout de suite car nous ne sommes pas prêts, mais il est important de continuer, comme nous le faisons, et d'animer le débat public autour de ces questions.

DÉBAT I – « La fin du salariat à la papa ? »

DÉBATS AVEC LA SALLE

De la salle

Je suis président du Comité français pour l'action et le développement social. Un projet de compte personnel d'activité (CPA) tout au long de la vie avait été créé avec un site permettant de faciliter les changements d'activité. Aujourd'hui, il est question du compte personnel de formation (CPF) : est-ce que la première idée n'était pas plus universelle ?

Emmanuelle BARBARA

Le CPA, ouvert à tous les Français, n'a pas été entièrement finalisé. En 2016, la loi EL KHOMRI, a créé l'idée du sac à dos dans lequel les droits sont individualisés et réunis dans un compte qui appartient à leur titulaire, mais il est dommage que des droits comme le compte épargne temps, le compte personnel de participation, le Perco ou le PEE n'y figurent pas. Si c'était le cas, le salarié pourrait réellement piloter et maîtriser son avenir professionnel.

Pour que le CPA intéresse les personnes non salariées, il faudrait créer des rubriques qui les visent davantage qu'à l'heure actuelle. A tout le moins, le CPF inclus dans le CPA devrait leur être utile. Le CPA devra à terme favoriser un pont entre deux mondes, entre le salariat et le travail indépendant. L'objectif est de recréer du vivre ensemble et de la considération sociale au profit des indépendants.

Aujourd'hui, la distinction psychologique et technique entre CPA et CPF n'existe pas. Pourtant, le CPA constitue le bon véhicule, qui adossé par exemple à notre compte bancaire, pourrait en faciliter le pilotage.

Alexis MASSE

Le compte personnel d'activité est la concrétisation d'une revendication de la CFDT de 2010. La plupart des droits sont attachés à l'emploi que vous occupez, et si vous changez d'entreprise, vos droits disparaissent, ou alors vous êtes obligé de les convertir sans les emporter.

Le CPA est l'embryon d'une protection personnelle, il contient le compte personnel de formation dont nous avons parlé mais également deux autres dispositifs. D'une part, le compte de prévention de la pénibilité, qui permet une reconversion le jour où une personne ne peut plus exercer son travail : l'objectif visé consiste à faire en sorte que l'employeur chez qui se déclare la maladie professionnelle ne paye pas lorsque la pénibilité dommageable est due à un employeur précédent. Très clairement, aujourd'hui, le système de prévention des maladies professionnelles n'est pas optimal.

D'autre part, il existe le compte d'engagement citoyen : celui qui s'engage en politique, dans le monde syndical ou associatif, qui fait des sacrifices financiers importants, devrait bénéficier d'un accompagnement qui traduise le fait que notre société n'est pas seulement faite d'engagements marchands et monétaires. Bien sûr, tout ne pourra pas passer par des comptes individuels, car une assurance sociale suppose de la mutualisation entre ceux qui sont bien protégés et ceux qui le sont moins. Il n'est pas question de créer un livret individuel d'épargne chômage.

INTERVENTION DE FRANÇOISE GRI

« Les attentes des nouveaux travailleurs indépendants »



Françoise GRI, fondatrice de Talk4

Diplômée de l'ENSIMAG, Françoise GRI a effectué une grande partie de sa carrière au sein du groupe IBM à la direction des opérations commerciales. Présidente de ManpowerGroup France et Europe du Sud de 2007 à 2012, elle rejoint le groupe Pierre & Vacances-Center Parcs pour en prendre la Direction générale jusqu'en 2014. Françoise GRI a apporté sa contribution à l'ouvrage « Empreintes sociales. En finir avec le court terme » (éditions Odile Jacob, mai 2011), ayant pour objectif de « repenser l'entreprise ».

Françoise GRI

Mon rôle en cette occasion va consister à porter devant vous la voix des indépendants dont nous parlons ce matin, en partageant avec vous les résultats d'une enquête que nous avons réalisée entre le 21 août et le 7 septembre 2018. Cette enquête n'est pas classique, elle ne consiste pas pour les personnes interrogées à cocher des cases, mais plutôt à répondre à des questions ouvertes qui permettent de faire émerger leurs points de vue, ressentis, émotions et expressions. Ce questionnaire, en trois parties, permet de mieux cerner le travailleur indépendant, ses attentes et ses engagements.

Le panel de cette étude réunit 507 personnes – qui ont rempli le questionnaire à 80 % en moyenne, ce qui atteste de leur intérêt pour le sujet – dont 60 % d'hommes et 40 % de femmes, une répartition assez proche de celle observée dans la société française. L'âge médian de ce panel est supérieur à 45 ans, ce qui explique un certain nombre des attentes et des choix exprimés dans l'enquête.

À la question « vous sentez-vous plutôt travailleur ou plutôt entrepreneur ? », les personnes interrogées considèrent soit qu'elles sont les deux, soit qu'elles ne sont ni l'un ni l'autre. Bien sûr, les réponses varient selon le statut, salarié porté, micro-entrepreneur ou artisan et profession libérale. À la question « pourquoi ? », elles

déclarent qu'elles sont entrepreneur parce qu'elles développent leur activité de façon autonome et responsable, de bout en bout, avec une prise de risque. Les travailleurs indépendants évoquent également la liberté de créer, de s'organiser, de changer et de se projeter dans le futur à leur guise. D'autres expliquent qu'ils n'ont pas eu le choix, que le statut d'entrepreneur était la seule solution. La liberté est pour les travailleurs indépendants une notion importante, ils développent leur propre activité comme ils l'entendent et seuls, en opposition avec le collectif d'une entreprise.

Sont-ils heureux ? Oui, à 80 % en moyenne. Toutefois, les personnes âgées de 45 à 55 ans, les artisans commerçants et professions libérales le sont moins, et les femmes le sont plus. Dans l'ensemble, le panel se sent donc bien dans son statut, pour l'autonomie et la liberté de gérer leur projet à leur guise.

Quelles sont les difficultés auxquelles ils se heurtent ? Quels seraient leurs besoins ? Sur ces sujets, ce n'est pas la protection sociale mais la relation avec les clients qui tient lieu de priorité : positionnement de l'offre, paiement, etc. Les difficultés financières sont également fréquemment citées : ces travailleurs doivent gérer des rentrées irrégulières, liées à leur activité, et des difficultés dans le financement du démarrage de leur activité. L'accès au financement de

l'activité émerge également des réponses du panel. L'isolement est particulièrement fort chez les artisans et professions libérales. Plus mineures, les difficultés liées à la gestion du temps et à l'équilibre entre activité et prospection, entre inactivité et périodes de productivité intense, sont citées. Il ressort de ces réponses que les difficultés sont avant tout liées à la gestion et au développement de l'activité des indépendants.

À la question « pensez-vous que le travail indépendant doit se développer en France ? », une immense majorité – 78 % – répond oui, dont 48 % expliquent que cela contribue à l'épanouissement personnel, contrairement au salariat classique, 21 % considèrent que c'est favorable à la flexibilité du marché du travail et 14 % estiment que le travail indépendant favorise l'emploi et l'accès à de nouvelles activités. Seuls 12 % répondent que le travail indépendant ne doit pas se développer en France, principalement en raison de la précarité et de l'exigence qu'implique la création d'une activité indépendante, et parce qu'ils considèrent que la croissance économique passe par les entreprises et leur investissement. En ce qui concerne la protection sociale, le panel érige en priorité (autour de 20 %) le droit à une retraite décente, suivi de près par la protection contre la maladie et la dépendance, puis par la perte d'emploi et le chômage. Citées moins prioritairement, l'assurance décès, l'invalidité et la formation. À la question « que feriez-vous si vous étiez président de la République ? », ils répondent à 30 % qu'ils amélioreraient la protection sociale des indépendants (amélioration de la retraite, droit au chômage, amélioration de la couverture sociale, obtention du même droit que celui des salariés). Leur deuxième décision porterait sur la diminution des charges (et des impôts), sujet très important pour les travailleurs indépendants qui souhaitent dans le même temps être mieux couverts. S'ils étaient président de la République, ils simplifieraient la gestion administrative : les travailleurs indépendants se heurtent à une certaine ignorance des services avec lesquels ils sont en contact et ont besoin d'aide sur ce sujet.

Enfin, ils développeraient la formation et l'accompagnement.

Les travailleurs indépendants interrogés sont prêts à s'engager sur ces questions, à 74 %. Avec quel type d'organisation sont-ils prêts à s'engager ? À 75 %, ils ne souhaitent pas se rapprocher d'une organisation patronale ou syndicale, parce qu'ils sont trop politiques, ne défendent pas l'intérêt général et ne représentent pas les travailleurs indépendants. De plus, les travailleurs indépendants expliquent qu'ils préfèrent rester libres. 16 % des personnes interrogées se sentent plus proches d'une organisation patronale, car elles se considèrent elles-mêmes comme des patrons, que ces organisations sont mieux ancrées dans la réalité économique et que les syndicats de salariés sont dogmatiques. Seuls 9 % des personnes interrogées se sentent proches des syndicats salariés car ils se sentent proches des personnes précaires en raison de leurs revenus aléatoires.

Ces travailleurs indépendants sont donc multifacettes, ils ont besoin qu'une troisième voie soit construite, ils sont motivés par la liberté et l'épanouissement personnel, et ont besoin néanmoins d'une protection sociale, qui reste à définir.

DÉBAT II – « LIBERTÉ de travailler – ÉGALITÉ des droits – REPRÉSENTATIVITÉ »

LES INTERVENANTS



Béatrice CLICQ, secrétaire confédérale de Force Ouvrière

Béatrice CLICQ, cadre commerciale chez Orange, est élue secrétaire confédérale de Force Ouvrière lors du Congrès de la Confédération en avril 2018. Elle est en charge du département « Egalité et développement Durable ». Elle travaille également particulièrement sur la transformation numérique, sur l'organisation du travail et sur le bouleversement du marché de l'emploi par la révolution digitale, notamment sur les postes occupés par les femmes.



Laurent DUCLOS, sociologue, chercheur rattaché à l'IDHES - École normale supérieure Paris-Saclay

Economiste et sociologue du travail, Laurent DUCLOS est actuellement chef de projet à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Il est également chercheur rattaché à l'IDHES. Il a notamment contribué au design de la Garantie jeunes (GJ), et a initié pour la DGEFP l'expérimentation relative aux actions de formation en situation de travail (AFEST). Il a participé à des nombreux travaux liant l'émergence de nouvelles formes d'emploi à l'impératif de sécurisation des transitions professionnelles. A travers l'introduction du concept d'employeurabilité, il a également cherché à définir – dans le cadre de la politique de l'emploi – de nouvelles stratégies d'accompagnement des entreprises.



Sandrino GRACEFFA, directeur général de SMart

Spécialiste des nouvelles formes de coopération entre acteurs économiques, Sandrino GRACEFFA dirige SMart depuis 2014. Cette coopérative de travailleurs accompagne depuis 1998 quelque 75 000 porteurs de projets dans la gestion de leurs activités professionnelles à travers 32 bureaux répartis dans 9 pays d'Europe, en leur proposant une solution originale pour « créer leur emploi salarié en développant leur propre activité économique ». Sandrino GRACEFFA a également signé l'ouvrage « Refaire le monde... du travail », paru aux éditions Repas en 2016.



François HUREL, président de l'Union des Auto-Entrepreneurs

François HUREL, avocat, est le président de l'Union des Auto-entrepreneurs. Ancien conseiller technique d'Alain MADELIN, ministre des Entreprises et de Jean-Pierre RAFFARIN, ministre des PME ; il est l'auteur du rapport ayant conduit à l'adoption du régime des auto-entrepreneurs et remis à Hervé NOVELLI, secrétaire d'Etat en charge des PME. Il a présidé la commission sur les PME et l'entreprenariat à l'OCDE.

DÉBAT II – « LIBERTÉ de travailler – ÉGALITÉ des droits – REPRÉSENTATIVITÉ »

LES INTERVENANTS



Marc SANCHEZ, secrétaire général du Syndicat des Indépendants (SDI)

Marc SANCHEZ est secrétaire général du Syndicat des Indépendants (SDI). Ce mouvement représente et défend les entrepreneurs de plein exercice, artisans, commerçants, professionnels libéraux et dirigeants d'entreprises de moins de 20 salariés. Son engagement vise à promouvoir un environnement administratif et juridique adapté au développement de ces structures entrepreneuriales qui représentent 98% du tissu économique français. Au quotidien, l'équipe juridique du SDI, spécialiste de la TPE, apporte conseils et assistance à ses 25 000 adhérents directs.



Aurélien TACHÉ, député du Val-d'Oise, membre de la Commission des affaires sociales, co-rapporteur du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Aurélien TACHE, député du Val-d'Oise, est responsable de la majorité dans la Commission des Affaires sociales, et co-rapporteur du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Engagé pendant plusieurs années au Parti Socialiste, il en démissionne en 2016 pour rejoindre le mouvement En Marche où il a contribué à l'élaboration du programme d'Emmanuel MACRON sur les volets logement et lutte contre la pauvreté. Aurélien TACHE a été conseiller auprès de la ministre du logement, Sylvia PINEL, une fonction qu'il continuera d'occuper auprès d'Emmanuelle COSSE.



Sophie THIÉRY, directrice des relations avec les décideurs sociaux d'Aesio, conseillère au Conseil économique social et environnemental (CESE)

Précédemment directrice du développement des démarches RSE au sein de VIGEO, leader européen de la notation sociale, Sophie THIÉRY rejoint en 2016 BPI France pour développer l'accompagnement des projets de transformation des entreprises et des mobilités professionnelles. Elle est actuellement conseillère au CESE, rapporteure de l'avis du CESE sur le travail indépendant. Son expertise dans le champ social s'est construite au fil des dix ans au ministère du Travail sur les politiques d'emploi et de formation ; et sa participation au sein de la confédération CFDT à plusieurs négociations nationales interprofessionnelles.

DÉBAT II – « LIBERTÉ de travailler – ÉGALITÉ des droits – REPRÉSENTATIVITÉ »

« Il ne faudrait évidemment pas que le nouvel horizon d'émancipation promis aux indépendants les amène à lâcher la proie pour l'ombre, à échanger la subordination contre une dépendance économique porteuse d'insécurité. »

Laurent DUCLOS

Laurent BAZIN

Laurent Duclos, comment expliquez-vous que d'une part les travailleurs indépendants se déclarent satisfaits mais que d'autre part ils verraient bien leur protection sociale renforcée, bien que cela ne soit pas leur première préoccupation ?

Laurent DUCLOS

Il a été dit que le salariat avait « gagné la bataille », ce qui est vrai, le taux de salarisation de l'emploi ayant crû continûment depuis un siècle, passant de 56 % au début du XXe siècle, à 72 % en 1962, et près de 90 % aujourd'hui. Il faut effectivement compter avec l'invention concomitante des assurances sociales, et notamment d'une couverture unifiée du risque chômage pour les travailleurs salariés. L'INSEE nous indique que de 2006 à 2011, hors agriculture, les effectifs de non-salariés progressent de nouveau à hauteur de 26 % sur cette période, ce qui s'expliquerait pour partie par le développement du statut de micro-entrepreneur et de la pluriactivité qui lui est souvent associée.

Il est compréhensible que l'indépendant d'aujourd'hui veuille sa part de la protection hier réservée au salarié. Le brouillage des frontières ou l'épaississement d'une zone grise entre salariat et indépendance pourrait d'ailleurs justifier « l'exportation » vers les non-salariés (ou l'unification), de ces protections. Le développement de l'indépendance est en effet associé au développement de formes hybrides de mobilisation du travail qui concernent tout aussi bien le salariat. La tendance notamment à reporter

sur les salariés une part du risque d'entreprise fait ainsi progressivement converger condition salariale et non-salariale, entraînant d'ailleurs la prolifération des « ni-ni ».

Les salariés avaient vu leur protection progresser au prix de leur subordination. Il ne faudrait évidemment pas que le nouvel horizon d'émancipation promis aux indépendants les amène à lâcher la proie pour l'ombre, à échanger la subordination contre une dépendance économique porteuse d'insécurité. Le travailleur indépendant – qui gagne en responsabilité – devrait aussi pouvoir gagner en sécurité(s) pour pouvoir véritablement exercer sa liberté.

Il conviendrait alors d'inventer des sécurités qui conviennent aux « deux camps », dans un monde où l'instabilité de l'emploi semble un fait accompli pour tous. D'où l'idée de développer des techniques de portabilité, et/ou transférabilité des droits, congrues aux parcours, trajectoires et transitions professionnelles d'aujourd'hui. Ce débat – bien engagé – concerne l'établissement de (nouvelles) garanties sociales et/ou statutaires, individuelles, et donc prioritairement le champ de la protection sociale ; il ne dit rien ou presque du rôle que pourrait jouer l'appui à la structuration et à l'organisation de l'activité même des travailleurs non-salariés ou des créateurs d'entreprise dans la sécurisation de leurs trajectoires d'emploi.

DÉBAT II – « LIBERTÉ de travailler – ÉGALITÉ des droits – REPRÉSENTATIVITÉ »

« Les éléments de protection sociale aujourd'hui attendus pour sécuriser les parcours mixant plusieurs statuts sont : l'assurance chômage, l'accès à la formation, la prévoyance retraite, la santé et la prévention santé au travail. »

Sophie THIÉRY

Or, pour le travailleur indépendant, la première des incertitudes – et des préoccupations – est liée à l'activité : il est exposé par nature au risque d'entreprise. On ne peut lui offrir la « sécurité » en la matière ; mais on peut au moins l'aider à « sécuriser » son modèle d'affaire, en renforçant sa capacité d'organisation (au sens de *organizing*). C'est un élément déterminant du soutien à apporter au développement de l'activité des indépendants : il faut notamment les rendre capables de distinguer et de sélectionner - dans un flot continu d'activités et d'occupations disparates – ce qui doit devenir l'objet d'une attention privilégiée ; les aider à installer et à reconnaître des « situations de gestion », au bénéfice de la consolidation d'une trajectoire de développement.

En la matière, quels peuvent être le rôle et la plus-value des sociétés de portage et/ou des plateformes de *crowdworking*, aujourd'hui plutôt suspectées de précipiter la précarisation et/ou « l'uberisation » généralisées de l'emploi ? Le développement de stratégies de services et d'accompagnement visant explicitement le « travail d'organisation de l'activité » des indépendants constitue un vecteur de sécurisation souvent absent des débats. On en découvre pourtant les prémices dans une (petite) partie de l'offre d'ores et déjà constituée dans le cadre du portage ou des coopératives d'activité et d'emploi (CAE). Ces stratégies peuvent être par ailleurs adossées à des garanties – comme dans l'association du Contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape) à l'environnement « capacitant » créé par les couveuses ou les incubateurs. Ces stratégies

peuvent encore être mises en œuvre à travers le développement du « parrainage », une fonction malheureusement sous-valorisée des dispositifs d'aide à la création.

Laurent BAZIN

Béatrice CLICQ, être indépendant, est-ce synonyme de liberté ou de précarité ?

Béatrice CLICQ

Tout dépend de ce dont on parle. Les indépendants ne sont pas que des startupers, qui ont une compétence rare, qui bénéficient d'une certaine liberté de choix et qui décident de leurs clients et de leurs tarifs. Toutefois, ce type de public bénéficie d'un système de protection sociale et de garantie de leurs revenus.

Les indépendants âgés de 45 ans ou plus ont généralement acquis un certain nombre de droits pendant une période de salariat, payé leur logement et peut-être fini de payer les études de leurs enfants. Dans ces conditions, se lancer dans une activité risquée est relativement aisé. À l'inverse, il existe des profils qui n'ont pas de compétence rare et qui peuvent être à la fois indépendants et précaires. Le cadre actuel est volontairement non-protecteur pour les salariés des plateformes, il ne prévoit pas de contrat de travail ni de protection. Nous nous opposons à cette précarité.

Les sondages présentés ce matin ne précisent pas que si l'on interroge les salariés d'une entreprise où il fait bon travailler, ils répondront à 88 % qu'il vaut mieux être salarié, tout comme les agents de la fonction publique qui déclareront qu'il vaut mieux être fonctionnaire.

DÉBAT II – « LIBERTÉ de travailler – ÉGALITÉ des droits – REPRÉSENTATIVITÉ »

« Aujourd'hui, nous assistons à un basculement du financement de l'assurance chômage vers l'impôt, ce qui pose les premiers jalons d'une protection universelle. »

Aurélien TACHÉ

Laurent BAZIN

Sophie Thiéry, comment protéger mieux ?

Sophie THIÉRY

Pour le CESE il n'est pas possible de parler de travail indépendant, tant le terme recouvre une variété de situations. Il s'est pour sa part concentré sur les nouvelles formes de travail indépendant qui augmentent depuis une dizaine d'années. Les éléments de protection sociale aujourd'hui attendus pour sécuriser les parcours mixant plusieurs statuts sont : l'assurance chômage, l'accès à la formation, la prévoyance retraite, la santé et la prévention santé au travail. Cette dernière est d'autant plus importante que le travail indépendant se développe dans des métiers (aide à domicile, employé du second œuvre dans le bâtiment, coursiers) où les risques sont considérables et appellent une vraie prévention au risque de voir s'inverser les courbes d'accidents et de maladies professionnels.

Dans son rapport le CESE préconise de ne surtout pas créer un troisième statut auquel on adosserait des protections spécifiques. Un consensus semble se faire sur l'idée d'un système universel prévoyant des droits portés individuellement. Mais que met-on derrière la notion de protection sociale universelle ? Une allocation définie et garantie par l'Etat pour tout citoyen ? Ou bien des garanties collectivement pour tous les travailleurs quel que soit leur statut ? Ou encore un mix des deux ? En attendant, on pourrait proposer que le législateur et les négociateurs sociaux, lorsqu'ils définissent des nouveaux dispositifs de protection sociale, se questionnent sur leurs applications aux travailleurs indépendants. Ce peut être un bon début pour transformer notre modèle de protection sociale.

Laurent BAZIN

Aurélien TACHE, gardez-vous en permanence à l'esprit les travailleurs indépendants, comme l'explique Sophie THIÉRY ?

Aurélien TACHÉ

Il est évident que l'évolution du droit et de la protection sociale tient compte des travailleurs indépendants. Il faut cesser d'opposer salariés et travailleurs indépendants étant donné que certains salariés cumulent leur emploi avec une activité indépendante, ou bien passent d'un statut à l'autre. Il faut donc adopter cette logique de droits attachés aux individus, c'est le projet que nous portons en matière de retraite et de chômage. Aujourd'hui, nous assistons à un basculement du financement de l'assurance chômage vers l'impôt, ce qui pose les premiers jalons d'une protection universelle.

À qui cette protection doit-elle bénéficier en priorité ? Nous devons garder à l'esprit que la sociologie du travailleur indépendant a changé, que cette catégorie n'est pas constituée exclusivement de personnes aptes à se constituer un patrimoine et à se protéger par elles-mêmes, et que les revenus peuvent être aléatoires.

Comment protéger les travailleurs indépendants ? La réforme de l'assurance chômage prévoit une allocation forfaitaire, pour une durée limitée. Toutefois, elle est assortie d'un fait générateur strict, qui est la liquidation judiciaire, ce qui n'est pas satisfaisant pour moi car elle ne concernera pas les micro-entrepreneurs, ni les employés des plateformes. Soit l'administration est en capacité de constater la perte d'activité autrement que par

DÉBAT II – « LIBERTÉ de travailler – ÉGALITÉ des droits – REPRÉSENTATIVITÉ »

« 77% des entrepreneurs disent aujourd'hui ne pas donner de travail à des indépendants par peur de la requalification, ce qui représente un vivier d'un million d'activités supplémentaires pour les indépendants. »

François HUREL

le biais de la liquidation judiciaire, pour ensuite déclencher le versement de l'allocation, soit il faut trouver des tiers, des garants, qui effectueraient cette constatation. Au niveau des retraites, notre objectif consiste à tendre vers un système unique, dans lequel 1 euro cotisé donne le même droit, ce qui pour les indépendants serait une vraie révolution.

Faut-il un système contributif ou bien payé par l'impôt ? Il convient d'en débattre avec les intéressés. Il est certain que la question de l'universalité est posée, avec pour le moment un financement par l'impôt, qui d'après moi fait sens. Cela pose également la question de l'évolution des allocations chômage, de leur niveau et de leur durée, surtout s'il faut également couvrir la catégorie des travailleurs indépendants.

Laurent BAZIN

François Hurel, se dirige-t-on vers une meilleure protection ?

François HUREL

Incontestablement, il y a une prise de conscience qui va dans le bon sens. Derrière le débat de la protection sociale pointe le sujet de la requalification, qui est une véritable épée de Damoclès qui pèse sur toutes les entreprises qui souhaiteraient faire appel à des auto-entrepreneurs. En effet, 77 % des entrepreneurs disent aujourd'hui ne pas donner de travail à des indépendants par peur de la requalification, ce qui représente un vivier d'un million d'activités supplémentaires pour les indépendants. Il est dommage qu'actuellement leurs seuls clients soient presque exclusivement des particuliers et

qu'ils se privent de la potentialité de presque 3,4 millions d'entreprises. Si le juge souhaite opérer une requalification, c'est parce qu'il considère comme nécessaire de donner davantage de droits sociaux aux travailleurs indépendants. Réfléchissons donc cette protection, par exemple en faisant converger les droits sociaux des salariés et des indépendants. Ces derniers verraient ainsi la demande des entreprises progresser à mesure que le risque de requalification s'éloigne, et ils seraient mieux protégés. J'ajoute qu'il est par exemple déraisonnable qu'à l'heure actuelle un travailleur indépendant qui facture l'équivalent de 12 SMIC annuels ne bénéficie que de deux trimestres cotisés en matière de retraite, alors qu'un salarié acquiert 4 trimestres. Il est tout aussi invraisemblable qu'un indépendant qui circule à vélo ait une protection contre l'accident du travail quasi inexistante.

Par ailleurs, la France compte des millions d'indépendants mais le droit des sociétés les empêche de travailler ensemble. Pourquoi ne pas créer une forme de société simplifiée, comme l'ont fait les Anglo-saxons ? Actuellement, notre pays entretient dix-huit formes sociales différentes, toutes plus compliquées les unes que les autres, et totalement inadaptées à nos indépendants qui souhaitent associer leurs compétences sans complexité administrative ou juridique.

Enfin, la question de la représentativité est fondamentale. Aujourd'hui le million et demi de travailleurs indépendants, et demain j'espère le million supplémentaire, ne sont représentés par personne dans le cadre des discussions sociales et paritaires. Cela doit être corrigé.

DÉBAT II – « LIBERTÉ de travailler – ÉGALITÉ des droits – REPRÉSENTATIVITÉ »

« Les nouvelles formes de travail indépendant constituent le prisme à travers lequel sera opérée la refondation de notre système de protection sociale. »

Marc SANCHEZ

Marc SANCHEZ

Il est évident que le travailleur indépendant est attaché à la protection sociale, cela peut être lié à son passé de salarié. À l'occasion de certaines études d'opinion, nous avons constaté que les micro-entrepreneurs confrontés aux difficultés du RSI devenaient les salariés de leur propre entreprise. Bien que ce soit beaucoup plus coûteux – le salarié d'une SASU ou d'une SAS cotise à hauteur de 63 % de son revenu, contre 47 % pour un entrepreneur affilié au RSI – cette volonté montre à quel point les indépendants sont attachés à la protection sociale. Ces constats démontrent que la protection sociale doit porter sur l'individu et non plus sur le statut. Le besoin n'est pas le même à 25 ans et à 50 ans, d'où l'idée d'un socle commun et d'une protection évolutive en fonction de la contribution de chacun.

Laurent BAZIN

Sandrino GRACEFFA, votre organisation regroupe 120 000 sociétaires dans 9 pays. Ce débat est-il franco-français ou européen ?

Sandrino GRACEFFA

La France est championne du monde de la protection sociale, à tel point qu'une candidate à la mairie de New York a écrit dans son programme qu'elle voulait créer un système de protection sociale « à la française ». Nous avons tendance à oublier à quel point l'ancien monde fut précurseur, avec notamment la création de la sécurité sociale. Le débat de ce matin est passionnant, car la position de chacun peut basculer dans un camp ou dans l'autre, sur une simple nuance. Si nous sommes tous d'accord pour ne pas créer un troisième statut, il faut néanmoins reconnaître

qu'une troisième figure de travailleur a émergé, qui n'est pas un chef d'entreprise comme nous en avons l'image précédemment.

Pour permettre à des travailleurs autonomes d'acquérir la protection sociale dont ils ont besoin, nous sommes devenus les employeurs de nos sociétaires, qui sont les actionnaires de leur entreprise, sur le modèle de la coopérative. Ainsi, ils ont accès aux meilleurs standards de protection sociale du pays où ils exercent leur activité. Pour ce faire, nous détournons le statut de salarié. L'une des clés du succès de notre organisation réside dans le fonds de garantie permettant de couvrir les impayés de leurs clients : notre coopérative mutualise ce risque.

Laurent BAZIN

Dans les sondages présentés ce matin, j'ai été frappé par la distance manifestée par les indépendants à l'égard des organisations syndicales traditionnelles. Dès lors, comment imaginer une nouvelle représentativité ?

Béatrice CLICQ

J'observe que certains travailleurs indépendants se rapprochent des organisations syndicales. En France, en matière de dialogue social, les organisations syndicales sont incontournables, mais financer les allocations chômage par l'impôt est une bonne façon de les évincer de la négociation. Pour négocier des droits, les chauffeurs VTC ont eu la volonté de s'adresser aux organisations syndicales, ce qui illustre bien le fait que l'on réalise l'importance des syndicats lorsque l'on fait face à des difficultés. Rappelons qu'en France, lorsqu'un accord est signé avec une organisation syndicale, il devient applicable pour l'ensemble des salariés, adhérents ou non.

DÉBAT II – « LIBERTÉ de travailler – ÉGALITÉ des droits – REPRÉSENTATIVITÉ ! »

« Nous avons tendance à oublier à quel point l'ancien monde fût précurseur, avec notamment la création de la sécurité sociale. »

Sandrino GRACEFFA

J'ajoute que la protection sociale actuelle, les congés payés, les allocations chômage ou la retraite ont été créés par des organisations syndicales, ce que peu de gens savent. Nous ne sommes pas là pour défendre les salariés, mais les travailleurs : notre porte est ouverte à tout le monde. Rappelons que lors de la signature de la charte d'Amiens, en 1906, les notions de salarié et de fonctionnaire n'existaient pas.

Sophie THIÉRY

La première des recommandations du rapport du CESE sur le travail indépendant porte sur l'urgence d'une large concertation nationale avec les organisations de salariés et d'employeurs, ainsi qu'avec les nouveaux collectifs de travailleurs indépendants qui ont émergé, à condition qu'ils soient représentatifs. Nous préconisons d'autant plus fortement cette concertation que les nouvelles formes de travail indépendant constituent le prisme à travers lequel sera opérée la refondation de notre système de protection sociale.

Aurélien TACHÉ

La question de la représentation est en effet centrale et cette idée de concertation nationale est très bonne. Je propose de créer un grand forum professionnel d'information et de discussion réunissant syndicats de salariés, d'employeurs et de travailleurs indépendants, afin de faire émerger les besoins et d'inventer de nouvelles modalités de représentation adaptées aux nouvelles formes de travail.

Laurent BAZIN

Le travailleur indépendant peut-il devenir libéral ? La frontière entre travail indépendant et travail libéral est-elle incommensurable, ou bien le libéral peut-il inspirer l'indépendant ?

François HUREL

D'après moi le travail indépendant englobe l'activité libérale : un médecin libéral tout comme un avocat sont des travailleurs indépendants. Par conséquent, cette frontière n'existe pas vraiment.

Sandrino GRACEFFA

J'estime que le travailleur indépendant a les mêmes besoins qu'un travailleur salarié : être bien protégé, bien pris en charge et bien soigné, par des services publics de qualité. D'une certaine manière, il a les mêmes besoins de redistribution. Je ne pense pas que l'ensemble des travailleurs puissent devenir libéraux et autoassurés.

DÉBAT II – « LIBERTÉ de travailler – ÉGALITÉ des droits – REPRÉSENTATIVITÉ »

DÉBAT AVEC LA SALLE

De la salle

Ce matin, j'ai entendu que des secteurs étaient porteurs (numérique, construction, services aux particuliers) et qu'il existait des attentes en matière de protection sociale contre les accidents du travail et le risque de maladie. Il a également été dit qu'un chauffeur VTC ne pouvait pas être considéré comme un indépendant car il ne fixe pas le prix de sa prestation. Enfin, j'ai entendu qu'il existe un grand vivier de clientèle auprès des particuliers. J'estime que le portage salarial est à même de répondre à toutes ces attentes, car le porté est à la fois salarié et indépendant. Toutefois, j'ai noté des incohérences. Ainsi, des textes imposent au salarié porté l'existence d'un client, ce qui l'empêche de travailler auprès des particuliers. Par ailleurs, des textes imposent un salaire minimum, alors que le porté décide du prix de sa prestation.

Comment remédier à ces discriminations et à ces incohérences ?

François HUREL

Le portage salarial permet sans doute de simplifier l'environnement du travailleur indépendant. Il se sent protégé car finalement il maintient son statut salarié. En revanche, cette solution reste hybride et n'a pas, selon moi, de pérennité. Pour ma part, je serais plus favorable à un système de portage entrepreneurial, offrant aux travailleurs indépendants un véritable cocon d'accompagnement aux vertus simplificatrices et permettant le développement de leur activité entrepreneuriale « portée ». Des expériences existent actuellement et nous les encourageons. J'envisage d'ailleurs d'ouvrir les outils de l'UAE à ces formes nouvelles d'accompagnement si utiles.

De la salle

Les frictions que nous observons entre le vieux monde du salarié et les nouvelles formes d'activité sont liées aux pyramides de Ponzi que l'État a créées, au niveau des retraites (qui ne sont pas financées), de la sécurité sociale, des taxis, etc. Plutôt que d'entrer dans ces pyramides, les gens préfèrent aujourd'hui ne pas acheter la licence de taxi et ils refusent de cotiser au système de sécurité sociale ou au système de retraite parce qu'ils ne sont pas financés.

Comment financer la protection sociale ? Doit-on forcer les nouveaux entrants à éponger les dettes de leurs prédécesseurs qui ne sont pas parvenus à se financer eux-mêmes ?

Aurélien TACHÉ

Le scénario n'est pas si noir puisque le déficit de la sécurité sociale est presque résorbé, que l'assurance maladie sera à l'équilibre d'ici 2020 et que l'assurance chômage ne présente pas un déficit si colossal. De plus, nous serions en mesure de plafonner certaines allocations si c'était nécessaire.

À mon sens, il n'y a pas d'autre solution que d'envisager tous ensemble le financement du système et les réformes éventuellement nécessaires.

INTERVENTION DE JEAN-HERVÉ LORENZI

« L'Observatoire du travail indépendant en action »



Jean-Hervé LORENZI, président du Cercle des économistes

Jean-Hervé LORENZI est membre du Conseil d'analyse économique (CAE), ancien conseiller économique du Premier ministre et ancien directeur général du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA). Il est actuellement Président du pôle de compétitivité « Finance Innovation ». Il est connu pour ses travaux sur les liens entre la technologie, l'innovation, l'investissement et les régimes de croissance.

Jean-Hervé LORENZI

Les questions qui me taraudent au sujet du travail indépendant sont les suivantes :

- Va-t-il jouer un rôle très novateur dans l'histoire de l'Humanité, dans l'avenir que le XXI^e siècle nous propose ? Y a-t-il là une véritable rupture ?
- Va-t-il nous permettre de résoudre le problème du chômage de masse en France ?
- Comment le développer ? Quel est le véritable enjeu, le véritable défi pour ce travail indépendant ?

La notion de travail indépendant est à la fois très forte et très importante, car il existe de nouvelles formes de travail indépendant. Elles ne sont pas très importantes quantitativement, car il n'y a pas eu de changement massif : nous sommes passés de 9,5 à 10, ou de 9 à 9,5. Elles le sont idéologiquement, tout simplement parce que tout ce qui englobe le travail indépendant est souvent associé à l'idée d'entrepreneuriat. Cela a toujours été quelque chose qui a été vécu comme étant le cœur de l'évolution d'une société, ce d'une manière particulièrement excessive à mes yeux. J'ai beaucoup travaillé sur deux auteurs américains, BERLE et MEANS, et l'idée de l'époque était d'explicitier la relation entre les

managers et les propriétaires. Dans les faits, à cette époque, le manager, donc le salarié-dirigeant, apparaissait comme l'homme ou la femme qui, de fait, dirigeait l'ensemble. Je vous rappelle que Joseph Schumpeter, souvent cité de manière inexacte par les uns et les autres, s'était trompé lorsqu'il annonçait la disparition de l'entrepreneuriat pour des raisons telles que la concentration des entreprises.

Ce qui est en train de se passer est assez novateur : il y a une reprise de ce rôle majeur de l'entrepreneuriat. C'est quantitativement moins important que ce que l'on croit, mais c'est un tout de même important. C'est plutôt en décroissance aux États-Unis. L'idée que le monde est en train de se transformer en une société faite uniquement d'entrepreneurs est une approximation. En revanche, l'idée qu'il existe là le ferment d'une société dans laquelle les gens souhaitent beaucoup plus d'horizontalité est vraie. Il est également vrai que le travail indépendant, dans ce domaine, et sous ses différentes formes, est porteur d'un discours assez nouveau.

J'ajoute que le travail sur ce que peut être l'entreprise aujourd'hui, soit l'entreprise entrepreneuriale, avec un salarié qui en est le propriétaire et l'entrepreneur, soit la grande entreprise, est partagé : si vous avez lu le rapport NOTAT-SENARD, vous avez pu vous apercevoir

INTERVENTION DE JEAN-HERVÉ LORENZI

« L'Observatoire du travail indépendant en action »

que la réflexion porte plutôt sur l'entreprise dont le statut doit changer, avec des prises de position et une répartition du pouvoir différentes.

Il faut bien comprendre que le mouvement vers des structures de travail plus respectueuses de l'individu qui y travaille est une tendance. Dans la réalité, c'est porté par le travail indépendant sous ses nouvelles formes, mais cependant pas entièrement. En ce qui concerne ce premier aspect, nuancions donc l'idée selon laquelle tous les Français pourraient lancer leur entreprise. Cela étant dit, l'Observatoire du travail indépendant est le « dénicheur » d'une vérité et de signes de l'évolution de la société qui sont très importants.

Le travail indépendant va-t-il résoudre le problème du chômage ? En partie, mais pas totalement bien sûr. Nous comptons 3 millions de chômeurs, et je fais partie des optimistes qui croient que nous pourrions progresser dans ce domaine, de façon beaucoup plus audacieuse et de manière assez forte, en travaillant par exemple à l'adéquation entre offre et demande. J'ai là un débat avec Madame Pénicaud qui porte sur le nombre d'emplois non satisfaits : je pense qu'il y en a plus que ce que l'on dit. Le phénomène Uber est très révélateur, et il est vrai qu'il y a des gens qui n'avaient pas de capacité à entrer sur le marché du travail et qui l'ont eue de cette manière. La façon dont ils sont traités aujourd'hui est-elle satisfaisante ? C'est là le rôle de l'Observatoire de le déterminer, et c'est très important d'y travailler.

Faut-il vraiment réfléchir à une nouvelle forme de protection des indépendants ? Oui, évidemment. J'ai été très frappé par ce qui a été développé dans un rapport de l'Institut Messine selon lequel il existe deux solutions : soit l'on définit ce que sont les indépendants, soit on essaye de faire évoluer la notion même de contrat de travail, et on le définit comme l'accompagnement vers la

qualification progressive des individus et leur amélioration. Cela m'a beaucoup plu, d'autant plus qu'à la rencontre d'Aix-en-Provence du Cercle des économistes, un Prix Nobel d'économie a expliqué que la prospérité était, en réalité, la possibilité pour l'individu de progresser tout au long de sa vie et d'avoir également la maîtrise de son existence. Cette définition du contrat de travail crée une sorte de convergence, très difficile à faire.

Je suis très honoré d'accompagner l'OTI, je trouve le sujet très intéressant, car il intègre en réalité une réflexion sur le contrat de travail, qui sera naturelle.

Dans notre société, il y a beaucoup de chômeurs. Bien entendu, nombre de personnes souhaitent créer une entreprise, et il y a également une explosion des marchés du travail, qui ont deux extrémités qui se déterminent : l'une très qualifiée, qui n'a pas de problème, et l'autre qui est constituée de personnes non qualifiées. Lorsque l'on réfléchit au travail indépendant, je pense à l'objectif d'une société qui est que les individus aient un travail, qui leur permette de s'épanouir et de progresser, et donc d'être formés. L'énorme difficulté réside dans le fait que toutes les tendances macroéconomiques dans nos pays sont exactement à l'inverse, avec l'explosion des marchés du travail en différentes catégories qui n'ont plus rien à voir les unes avec les autres.

Comment aller plus loin dans ce cadre et faire en sorte qu'il y ait pour les travailleurs indépendants une formation, une qualification, une capacité à évoluer, une capacité à prendre en main sa propre histoire et sa propre amélioration, sa propre adaptation à la société, qui n'ont rien d'évident ?

DISCOURS DE CLÔTURE

STEFANO SCARPETTA



Stefano SCARPETTA, directeur de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE

Stefano SCARPETTA est le Directeur de la Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales de l'OCDE depuis 2013. Il a dirigé plusieurs projets de recherche importants, notamment « La mise en œuvre de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi » et « Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE ». Il a précédemment travaillé à la Banque mondiale, où il a assumé la responsabilité de conseiller et économiste senior dans le domaine du marché du travail. Il est également le directeur adjoint du programme de travail sur l'emploi et le développement à Institute for the Studies of Labour (IZA, Bonn, Allemagne), Research Fellow de l'IZA, membre du Conseil exécutif du réseau du DECA (Comparative Analysis of Enterprise Data) et membre du Comité scientifique de la DARES (Ministère français du Travail).

Stefano SCARPETTA

Porter des conclusions sur un tel débat n'est pas possible, je vais donc partager avec vous quelques réflexions qu'il m'a inspirées.

Comme Madame la ministre l'a évoqué ce matin, l'avenir du travail est là, car notre marché du travail connaît actuellement une évolution très importante. Ces changements sont profonds, rapides et touchent tous les secteurs économiques, ce qui pose la question de l'adaptation de notre politique et du dialogue social.

Sur une période longue, le travail indépendant est resté assez stable, donc il est plus intéressant d'examiner sa composition plutôt que sa taille. J'ai été frappé par l'enquête d'Ipsos montrant que 49 % des Français ont eu une expérience de travail indépendant ou sont intéressés par ce travail, et que même plus de jeunes étaient intéressés par cette activité : cela donne une perspective très intéressante. Le panorama présenté par Talk4 est lui aussi assez positif, mais rappelons que le travail indépendant n'est pas pour tout le monde. Ce contexte favorable au travail indépendant implique

la mise en place de bonnes politiques sur le marché du travail, de la protection du travail et de l'accès au crédit ou au logement. Il faut donc développer une vision complète des conditions favorables aux personnes intéressées par le travail indépendant.

Au sujet des plateformes, je trouve que l'on n'en sait pas beaucoup. Par exemple, on ignore combien de travailleurs sont concernés par cette économie. De plus, il ne faut pas mélanger différents types de travail indépendant et aussi faire l'amalgame des différents travailleurs des plateformes -- Uber ou d'autres. En effet, l'économie des plateformes permet également à des travailleurs indépendants d'exercer leur grande expertise pour proposer des services digitaux et travailler pour plusieurs plateformes. La seule enquête complète sur le sujet a été réalisée aux États-Unis, elle indique que le nombre de *contingent workers*, incluant les indépendants et ceux des plateformes, a diminué entre 2005 et 2017 ; on ignore, si la composition de ces *contingent workers* a changé, si leurs modalités et leur temps de travail a évolué.

Évitons de tomber dans le déterminisme technologique selon lequel toute technologie digitale va être utilisée ; il est en effet possible de maîtriser le progrès technologique et la révolution digitale à condition d'en avoir la volonté politique. Nous avons au moins une certitude : nous ne nous dirigeons pas vers un « chômage technologique de masse ». Bien que 10 à 15 % des postes de travail risquent de disparaître en raison de l'automatisation et que 30 % d'emplois changent en profondeur, de nombreux emplois vont aussi être créés. En réalité, le principal risque auquel nous faisons face est celui d'une augmentation des inégalités sur le marché du travail, entre ceux qui ont les compétences et les autres, qui auront un travail mais dont les perspectives de carrière ne seront pas aussi bonnes. D'où le rôle important des politiques.

Trois défis se dressent face à nous :

- L'inadaptation du CDI, qui n'est pas en mesure de répondre au défi de la société et du marché du travail français. La France n'est pas seule dans ce cas où beaucoup d'embauches sont sur des CDD et les transitions vers les CDI sont faibles. Après 3 ans, un CDD a 20 % de chances de se transformer en CDI, et il est plus facile pour un chômeur de décrocher un CDI que quelqu'un en CDD. Il faut donc inciter à la création d'emplois aussi stables que possible.
- La formation continue doit être une priorité. En France, comme dans tous les pays de l'OCDE, il existe un écart massif entre les chances d'accès à la formation continue des personnes hautement qualifiées (60 à 80 % selon les pays) et celles des travailleurs faiblement qualifiés (10 à 15 %), et cela malgré le budget que les pays y consacrent. Les travailleurs indépendants sont évidemment concernés par ce sujet. Selon l'enquête de l'OCDE sur les compétences des adultes, la moitié des travailleurs (indépendants ou non) âgés de 16 à 65 ans ont des compétences digitales nulles ou très faibles.
- La protection sociale, sujet sur lequel la France est très forte. Néanmoins,

l'évolution du partage des risques, avec des changements plus fréquents d'emploi et de statut, implique un accès plus difficile à la protection sociale. Il faut donc réfléchir comment gérer les nouveaux risques et protéger ceux qui changent de statut. Dans les pays européens, 48 % des travailleurs indépendants ne sont pas couverts contre le risque de chômage, en cas de perte d'activité, et 45 % des femmes, en cas de maternité, n'ont pas accès à cette protection. Il est donc nécessaire de réfléchir à une protection sociale universelle, et portable, qui prenne en compte les différentes typologies de travailleurs. La France a la volonté de créer des formes de protection spécifiques contre ce risque pour les travailleurs, ce qui va dans la bonne direction.

La France a pris une certaine avance sur cette grande réflexion, avec le CPA et le CPF, qui reposent sur l'idée selon laquelle l'individu est maître de la décision du type de formation dont il a besoin, avec une aide extérieure. Cela suppose un travail important : définir une relation de travail et une typologie, afin d'élaborer ensuite les droits nécessaires.

Les changements sociétaux auxquels nous réfléchissons nécessitent des changements profonds pour répondre aux grands défis posés.

Crédits

Nous tenons à remercier :



Syndicat des indépendants



Union des Auto-Entrepreneurs



www.travailindependant.org

149 Avenue du Maine 75014 Paris - Téléphone: +33 (0)1 85 73 19 90
Email: contact@travailindependant.org